

## Résumé de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification : 9-20 mai 2022

« Nous jouons tous un rôle dans la lutte commune contre le changement climatique et la dégradation des terres, reconnaissant qu'un environnement sain et sûr est vital pour l'avenir de la Terre. » C'est par ces mots que le Premier ministre ivoirien, Patrick Achi, a conclu la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP 15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Après deux semaines de discussions et de négociations de haut niveau, la CdP 15 de la CNULCD a adopté 38 décisions pour améliorer la résilience à la sécheresse, réduire la dégradation des terres et investir dans les efforts de restauration des terres, y compris un accord pour :

- Accélérer la restauration d'un milliard d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 à travers l'amélioration de la collecte, du suivi et de la communication des données ;
- Renforcer la résilience à la sécheresse en adoptant un nouveau modèle amélioré de partenariat pour des programmes d'investissement intégrés à grande échelle dans le paysage ;
- Améliorer les politiques nationales et l'alerte précoce, le suivi et l'évaluation, en particulier en ce qui concerne les tempêtes de sable et de poussière et la sécheresse ;
- Améliorer les efforts autour du renforcement des capacités, du partage des connaissances et des enseignements acquis, et de la coordination de ces efforts au niveau régional ;
- Établir un groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse pour 2022-2024 afin de soutenir le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse ;
- Améliorer la participation des femmes à la gestion des terres en garantissant un régime foncier sûr et en collectant des données ventilées par genre sur les impacts de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ;
- Élaborer des politiques pour réduire l'impact et l'occurrence des tempêtes de sable et de poussière à travers l'alerte précoce, l'évaluation des risques et la réduction des causes d'origine humaine ;
- Assurer de plus grandes synergies entre les trois Conventions de Rio, y compris des complémentarités dans la mise en œuvre de ces traités grâce à des solutions fondées sur la nature et à la définition d'objectifs au niveau national ; et
- Renforcer la participation des organisations de la société civile et des jeunes aux travaux et réunions de la CNULCD.

Après le premier segment de haut niveau de deux jours, les deux organes subsidiaires de la CNULCD, le Comité d'examen de la mise en application de la Convention (CEMAC) et le Comité de la science et de la technologie (CST), se sont réunis parallèlement à la CdP. Le CEMAC a élaboré huit décisions pour examen par la CdP, portant notamment sur : l'amélioration des procédures de communication de l'information, ainsi que la qualité et les formats des rapports ; l'intégration de l'objectif de développement durable 15 (ODD 15) et plus particulièrement de la cible 15.3 dans la mise en application de la Convention, et l'élaboration et la promotion d'activités de renforcement des capacités ciblées pour favoriser la mise en application de la Convention.

Le CST a élaboré six décisions pour examen par la CdP, y compris, entre autres sujets, des rapports scientifiques sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de la gestion intégrée des paysages, et des approches pour l'évaluation et le suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables à la sécheresse.

Les nouveaux engagements adoptés lors de la CdP comprennent :

- L'[Appel d'Abidjan](#) lancé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement participant au Sommet ;

### Dans ce numéro

Bref historique de la CNULCD .....	2
Compte rendu de la CdP 15 de la CNULCD .....	3
Segment de haut niveau .....	3
Ouverture de la Conférence des Parties .....	5
La Grande Commission .....	7
Comité d'examen de l'application de la Convention ..	13
Comité de la science et de la technologie .....	16
Dialogue ouvert avec les organisations de la société civile .....	19
Plénière de clôture .....	20
Brève analyse de la CdP 15 .....	21
Réunions à venir .....	23
Glossaire .....	24

- La [Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des sexes pour une restauration réussie des terres](#), qui a émergé du Caucus sur le Genre; et
- La [Déclaration sur la terre, la vie et l'héritage](#), y compris le Programme d'héritage d'Abidjan, une approche globale et innovante de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour lutter contre la déforestation par la restauration des forêts, et vise à restaurer 20 % du couvert forestier ivoirien d'ici la fin de la décennie.

Parmi les autres initiatives lancées lors de la CdP, il y a lieu de citer :

- L'[Initiative Business for Land](#), pour présenter les engagements pris par les entreprises participantes en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, tant dans les chaînes d'approvisionnement que dans les activités de responsabilité sociale des entreprises ; et
- Le [Sahel Sourcing Challenge](#), pour permettre aux communautés qui cultivent la Grande Muraille Verte d'utiliser la technologie pour suivre les progrès, créer des emplois et commercialiser leurs produits.

La CdP 15 s'est tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 9 au 20 mai 2022. Y ont pris part près de 7 000 participants, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des délégués des 197 Parties à la CNULCD, ainsi que des membres du secteur privé, la société civile, les femmes, les jeunes leaders et les médias.

### Bref historique de la CNULCD

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est l'une des trois conventions de Rio - avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB) - et a été réclamée dans l'Agenda 21, le programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (CNUED, ou Sommet de la Terre).

Le Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention de lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, s'est réuni cinq fois entre mai 1993 et juin 1994. La CNULCD et quatre annexes régionales de mise en œuvre pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée septentrionale ont été adoptées le 17 juin 1994. La Convention est entrée en vigueur le 26 décembre 1996 et compte actuellement 197 Parties. Une cinquième annexe de mise en œuvre régionale, pour l'Europe centrale et orientale, est entrée en vigueur en 2001.

### Principaux tournants

La CdP de la CNULCD s'est réunie pour la première fois à Rome, en Italie, en 1997, parallèlement à la première réunion du CST. Les délégués ont choisi Bonn, en Allemagne, comme siège du Secrétariat de la CNULCD et le Fonds international de développement agricole (FIDA) comme organisation chargée d'administrer le Mécanisme mondial (MM). Créé en vertu de l'article 21 de la CNULCD, le MM aide les pays à mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre la Convention et lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS).

A la **CdP 5** en 2001 à Genève, en Suisse, la CNULCD a créé le CEMAC. La **CdP 6** s'est tenue à La Havane, Cuba, en 2003, et a désigné le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comme mécanisme financier de la CNULCD.

Les Parties devaient adopter le premier plan stratégique décennal de la CNULCD en 2007 à la **CdP 8**, à Madrid, Espagne.

Malgré de longues négociations, la session n'a pas réussi à adopter une décision sur le budget, chose qui a conduit à la toute première session extraordinaire de la CNULCD en novembre 2007 à New York. A la **CdP 10**, qui s'est tenue en 2011 à Changwon (République de Corée), les délégués ont convenu de restructurer le Mécanisme mondial de la CNULCD en transférant la responsabilité et la représentation légale du Mécanisme du FIDA basé à Rome au Secrétariat de la CNULCD à Bonn.

La **CdP 11** a eu lieu en 2013 à Windhoek, en Namibie. Les discussions ont porté sur le rôle de la Convention dans la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans le contexte du développement durable, comme convenu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (CNUDD ou Rio+20). La session a établi une interface science-politique (ISP) de la CNULCD, ainsi qu'un Groupe de travail spécial chargé de fournir des directives sur la manière d'affiner les indicateurs d'impact pour le suivi de la mise en application de la Convention.

A la **CdP 12**, à Ankara, Turquie, peu après l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable en 2015, les discussions ont porté sur la manière d'aligner les programmes existants sur l'aspiration à la NDT et sur d'autres objectifs et cibles de développement durable (ODD) pertinents. Les Parties ont convenu de s'efforcer d'atteindre un objectif unique et unifié, en mettant l'accent sur la manière d'établir et de surveiller les objectifs volontaires de NDT au niveau national.

Tenue à Ordos, en Chine, en 2017, la **CdP 13** a adopté un nouveau cadre stratégique de la CNULCD aligné sur les ODD (2008-2018), ainsi qu'un ensemble de cadres politiques thématiques pour guider les programmes sur le genre, la sécheresse, les Tempêtes de sable et de poussière (TSP) et les migrations. La CdP a également lancé le Fonds NDT, cogéré par le Directeur général de la CNULCD et la société de gestion des investissements Mirova, pour mener des projets de restauration des terres à grande échelle. D'autres résultats clés se sont concentrés sur les points d'entrée pour relier le nouveau cadre stratégique de la CNULCD (2018-2030) au Programme 2030.

La **CdP 14** a eu lieu à New Delhi, en Inde, en 2019. Les négociations de fond se sont concentrées sur les programmes de travail proposés sur les nouveaux domaines thématiques convenus à la CdP 13. En raison d'un manque de consensus sur la manière de mettre en œuvre le cadre politique sur la sécheresse, les délégués ont accepté, sous réserve de la disponibilité des ressources, de créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'étudier les politiques efficaces et les mesures de mise en œuvre. La CdP a également convenu d'inclure le régime foncier en tant que nouveau domaine thématique dans le cadre de la Convention. Avec le lancement prochain de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), les discussions du segment de haut niveau ont exploré plus avant comment créer une dynamique vers un mouvement mondial pour la restauration des terres.

La **deuxième session extraordinaire de la CdP (SE-2 de la CdP)** s'est tenue en décembre 2021, selon la procédure de silence pour adopter un budget provisoire pour la CNULCD en 2022. Cela faisait suite au report de la CdP 15, initialement prévue pour 2021, en raison de la pandémie de COVID-19. En l'absence de commentaires écrits reçus dans le cadre de la procédure de silence de 72 heures stipulée par les règles de la CNULCD, le budget a été officiellement adopté à la suite d'une communication du Président de la CdP, le jeudi 9 décembre 2021. Le programme et budget intérimaire a permis à la Convention et à son Secrétariat de continuer à fonctionner en 2022.

## Compte rendu de la CdP 15 de la CNULCD

La CdP 15 s'est ouverte le lundi 9 mai à l'hôtel Sofitel d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, avec la cérémonie d'ouverture du segment de haut niveau de deux jours.

### Segment de haut niveau

Après une cérémonie de salutation du peuple de Côte d'Ivoire, Ibrahim Thiaw, Secrétaire exécutif de la CNULCD, a prononcé un discours de bienvenue, louant l'hospitalité de la Côte d'Ivoire et ses réalisations sociales et politiques. Il a souligné les risques économiques liés à la perte continue de terres fertiles et à la vulnérabilité des petits producteurs, des femmes et des jeunes à la dégradation de l'environnement, ainsi que leur rôle important dans les solutions. Notant que la santé de l'économie dépend de sols sains, il a souligné que l'investissement dans la restauration des terres est une nécessité écologique qui a un sens économique.

Hindou Oumarou Ibrahim, Porte-parole des peuples autochtones, a souligné qu'au cours des 30 années écoulées depuis la conception de la CNULCD, les températures, la désertification et la dégradation des terres en Afrique ont continué d'augmenter. Reconnaissant la façon dont les peuples autochtones ont utilisé leurs savoirs traditionnels pour lutter contre ces effets tout en nourrissant et en soutenant la terre et leurs communautés, elle a appelé à passer de la parole à un soutien réel, affirmant que « nous ne pouvons pas faire cela seuls ».

Amina J. Mohammed, Vice-secrétaire générale de l'ONU, a appelé à accélérer les investissements dans les solutions qui existent déjà. Soulignant l'escalade de la crise climatique, la hausse des prix des denrées alimentaires et l'impact néfaste de l'utilisation des combustibles fossiles, elle a souligné la nécessité de transformer les systèmes alimentaires, le rôle important des femmes et des filles dans la Gestion durable des terres (GDT), l'importance d'initiatives telles que la Grande Muraille Verte pour l'Afrique, et l'importance de l'autonomisation des jeunes et des peuples autochtones.

Patricia Kombo, Jeunesse, a rappelé que les pays sont réunis à Abidjan parce qu'ils croient en l'importance de la terre car c'est là qu'ils trouveront la prospérité. Soulignant que « c'est maintenant le meilleur moment », puisque le monde a plus que jamais besoin de la restauration des terres, elle a déclaré : « Nous ne serons jamais pardonnés par les prochaines générations si nous ne parvenons pas à inverser l'évolution actuelle ».

Abdulla Shahid, Président de la 76e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a souligné le rôle crucial de la restauration des terres dans la lutte contre le changement climatique, affirmant que les Parties doivent s'appuyer sur l'élan de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et les initiatives de restauration des terres dégradées pour élaborer des politiques efficaces contre la sécheresse pour faire face à la pénurie d'eau.

Après une chanson du musicien sénégalais, Baaba Maal, le Président ivoirien Alassane Ouattara a remercié la CNULCD et Ibrahim Thiaw pour le travail accompli dans le cadre de la Convention, soulignant son importance pour le continent africain. Soulignant les impacts négatifs du changement climatique et des DDTs pour son pays, l'Afrique et le monde, il a souligné comment la guerre en Ukraine et la pandémie ont alimenté la vulnérabilité aux crises énergétique et alimentaire. Il a rappelé la nécessité d'une action climatique décisive et de respecter les engagements en matière de financement climatique. Appelant à un « sommet de l'espoir », il a souligné la nécessité d'une large mobilisation de nouveaux partenaires et de financements,

affirmant que chaque dollar investi dans la restauration des terres peut générer de 7 à 30 dollars en retour.

**Déclarations officielles des chefs d'État, chefs de gouvernement et chefs de délégation :** Les discussions au cours de ce [segment](#) ont porté sur : les réponses politiques pour protéger la sécurité humaine des conséquences multiformes de la sécheresse et de la dégradation des terres; des partenariats avec le secteur privé pour restaurer les terres dégradées ; et la mobilisation des ressources nécessaires à une industrie de restauration des terres. Dans leurs déclarations, les participants de haut niveau ont également :

- Déploré les promesses et les engagements non tenus de lutter contre la dégradation des terres et le changement climatique ;
- Parlé des populations nomades, dont les animaux étaient décimés en raison de sécheresses récurrentes croissantes, et ont partagé des solutions comme l'irrigation au goutte-à-goutte ;
- Appelé à des approches systémiques impliquant toutes les parties prenantes pour développer des technologies vertes intégrées;
- Appelé à intensifier les systèmes d'alerte précoce, à fournir des semences et des engrais aux communautés vulnérables et à défendre la restauration des terres comme moyen d'atteindre les ODD ;
- Lancé un appel à 19 milliards de dollars de promesses financières et techniques pour permettre aux membres de la Grande Muraille Verte de remplir leurs engagements ; et
- Appelé à des programmes partagés pour créer deux millions d'emplois verts, renforcer l'accès à la terre et les droits fonciers et améliorer les systèmes d'alerte précoce dans le cadre de l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité (DSS).

L'ancien secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déploré que les émissions mondiales de gaz à effet de serre augmentent même si « nous savons tous que nous nous dirigeons imprudemment vers une falaise », appelant à une collaboration entre les secteurs, les générations et les gouvernements.

**Présentation de l'Initiative d'Abidjan et Adoption de l'Appel d'Abidjan :** Le Premier Ministre Achi a présenté « l'Initiative d'Abidjan », se référant au Programme d'héritage d'Abidjan comme étant une réponse intégrée pour restaurer les terres dégradées et augmenter la production agricole en Côte d'Ivoire. Il a expliqué la manière dont le programme peut être adapté et appliqué à tous les pays confrontés à la désertification. Achi a décrit les quatre axes de ce Programme qui vise à mobiliser 1,5 milliard de dollars sur cinq ans :

- Lutter contre la déforestation, restaurer les forêts dégradées et promouvoir l'agroforesterie ;
- Assurer la sécurité alimentaire par une intensification durable de la production alimentaire ;
- Rendre les chaînes de valeur existantes plus durables sans désertification ; et
- Identifier de nouvelles chaînes de valeur résilientes au changement climatique.

Des participants de haut niveau se sont engagés à soutenir le programme.

**Résultat final :** Dans l'[Appel d'Abidjan](#), les chefs d'État et de gouvernement, faisant état de la menace posée par la sécheresse et la NDT, et conscients de la nécessité de prendre des mesures appropriées pour maintenir des terres saines et productives, réaffirment leur engagement continu envers l'Agenda 2030 pour le développement durable. en particulier l'ODD 15.3 sur la réalisation de la NDT d'ici 2030. Les pays y sont invités à placer les sols et les terres au centre des politiques d'aménagement du



territoire qui établiront des écosystèmes sains et assureront la sécurité alimentaire mondiale.

Les chefs d'État et de gouvernement s'engagent également à accorder la plus haute priorité à la question de la sécheresse et de la désertification, à intégrer les efforts de lutte contre le changement climatique et la désertification et à enrayer la perte de biodiversité conformément aux objectifs des conventions de Rio.

La déclaration appelle également les pays à :

- Attribuer un rôle essentiel aux solutions fondées sur la terre et la nature dans la promotion d'approches hautement efficaces, rentables et respectueuses de la nature ;
- Aborder la question de l'égalité des genres et de la pleine participation des femmes et des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de lutte contre la sécheresse et de restauration des terres ;
- Réévaluer et renforcer la durabilité et la résilience des ressources naturelles, et répondre aux défis et au besoin de chaînes de valeur durables des produits de base ; et
- Aligner les interventions, combiner les efforts et les initiatives, et s'engager avec plus de force dans la réponse aux impacts de la sécheresse, investir dans la restauration des terres à grande échelle et fournir un soutien fort et multiforme aux pays en développement pour atteindre leur NDT volontaire, qui contribuera à la création d'emplois, de richesse et de prospérité.

**Caucus sur le Genre** : Présidé par Dominique Ouattara, Première Dame de Côte d'Ivoire, le Caucus s'est ouvert le [lundi 9 mai](#). Qualifiant la CdP 15 de conférence la plus importante de l'histoire de la CNULCD, le Secrétaire exécutif Thiaw a souligné que l'équité entre les genres est la clé d'une fondation équilibrée pour la CNULCD. Affirmant que le développement durable ne peut être atteint si la moitié de la population et des producteurs sont laissés pour compte, il a invité les gouvernements à adhérer à la Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des genres pour une restauration réussie des terres et à s'engager à améliorer la vie et les droits des femmes et des filles.

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Shahid, a déploré que bien qu'elles subissent le poids des impacts négatifs du changement climatique et de la dégradation des terres, les femmes et les filles ne soient souvent pas reconnues en tant qu'agricultrices ou actrices de la chaîne de valeur et soient exclues des services de vulgarisation agricole et des droits à la terre. Il a appelé les gouvernements à honorer leur parole et à placer l'égalité des genres au cœur de toutes les discussions à venir.

La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Mohammed, a souligné trois étapes clés vers l'équité entre les sexes : inclure les femmes dans tous les forums de prise de décision ; la conception de cadres fonciers et de développement durable sensibles au genre ; et accélérer les efforts visant à éliminer la discrimination et la violence, en particulier à l'encontre des femmes rurales. Faisant référence à l'élargissement de l'écart entre les genres en matière de sécurité alimentaire comme un signe de la détérioration des conditions, elle a noté que la GDT est un facteur essentiel pour l'égalité des genres et la prospérité.

Denise Nyakéru Tshisekedi, Première Dame de la République démocratique du Congo, a souligné que les femmes représentent la moitié de la main-d'œuvre de la chaîne de valeur agricole de l'Afrique subsaharienne, mais ne détiennent que 18 % des titres fonciers. Elle a appelé toutes les parties prenantes à réfléchir et à identifier des solutions durables pour remédier à cette injustice.

Ouattara, en tant que Présidente du Gender Caucus, a déploré que les DDTS et le changement climatique poussent les femmes dans un cycle de pauvreté sans fin, mais a exprimé un "espoir

réel" que le Caucus sur le Genre puisse fournir des solutions pratiques. Notant que l'autonomisation des femmes est au cœur des solutions, y compris le Programme d'héritage d'Abidjan, elle a appelé à une participation accrue des femmes à la vie économique et à l'agriculture, notamment à travers la sécurisation foncière et la création d'institutions financières sensibles au genre.

Lorena Aguilar Revelo, ancienne Vice-ministre des Affaires étrangères de Costa Rica, a présenté une étude sur les impacts différenciés des DDTS sur les femmes, qui, entre autres, a analysé des problèmes structurels tels que l'accès inéquitable à la terre. Elle a appelé au démantèlement des structures de pouvoir qui permettent la discrimination sexuelle, la violence et les difficultés économiques, et a souligné la nécessité des droits fonciers des femmes. Elle a appelé à un changement de narratif pour reconnaître les femmes et les filles en tant que leaders et agents du changement.

**Dialogues interactifs de haut niveau et tables rondes** : Des dialogues interactifs et des tables rondes parallèles ministériels et de haut niveau se sont tenus le [mardi 10 mai](#).

**Dialogue interactif 1 : Régénération des terres : Rôle des jeunes dans l'élaboration de l'agenda foncier durable** : Alfred Prospere, Ministère de l'agriculture, de la pêche, de la sécurité alimentaire et du développement rural, Sainte-Lucie, a ouvert le premier dialogue interactif en partageant les idées de l'implication des jeunes dans la restauration des terres à Sainte-Lucie, soulignant la nécessité de placer les jeunes au premier plan aux niveaux local et national, de créer des emplois verts et d'encourager une participation collective et significative.

D'autres interventions de participants de haut niveau ont porté sur : le rôle de pionnier des jeunes en matière de comportement et de consommation durables ; des solutions détenues et mises en œuvre par les jeunes, partagées lors du Forum des jeunes ; une plus grande attention aux emplois terrestres et verts en tant qu'options de carrière ; des écoles spécialisées dans les techniques agricoles innovantes ; des stages et des formations pour engager les jeunes ; et des fonds garantis pour accroître l'accès des jeunes au financement.

**Dialogue interactif 2 : Utilisation des terres à l'épreuve du futur : évolution des modes de production et de consommation** : Eisenhower Nduwa Mkaka, Ministre des Ressources naturelles et du Changement climatique, Malawi, a modéré la séance. Au sujet des plus grands défis mondiaux posés à la sécurité alimentaire, Florika Fink-Hooijer, Commission européenne, a souligné : la triple crise du climat, de la biodiversité et de la dégradation des terres ; la surconsommation ; le gaspillage alimentaire ; et une forte consommation de viande détournant l'utilisation des terres vers la culture de matières premières pour le bétail. Elle a discuté des réponses réglementaires censées y remédier, telles que les stratégies de l'UE en matière de biodiversité, de sols et de forêts, toutes ancrées sur des sols sains.

D'autres interventions ont mis l'accent sur : la nécessité de réponses systémiques, d'environnements propices adéquats pour stimuler les changements de mode de vie et d'une meilleure information des consommateurs ; une meilleure utilisation des ressources et réorientation des subventions vers une production et une consommation durables ; et l'amélioration du rôle des marchés régionaux et locaux grâce à la finance rurale et aux obligations liées à la nutrition.

**Table ronde 1 : Droits, récompenses et responsabilités : l'avenir de l'intendance des terres** : Le Coprésident Foday Jaward, Ministère de l'Environnement de la Sierra Leone, a défini les discussions comme soutenant la mise en œuvre de la décision de la CNULCD sur le régime foncier. Alexander Müller,

Directeur général, TMG Think Tank for Sustainability, a prononcé un discours liminaire, s'interrogeant sur la manière de : mettre en œuvre la décision de la CNULCD sur le régime foncier ; utiliser la décision mondiale pour soutenir l'intendance locale des terres ; inspirer une gouvernance responsable ; apprendre des pays leaders ayant des exemples de réussites ; et continuer à créer des synergies entre les trois Conventions de Rio.

Les participants ont souligné les preuves scientifiques croissantes selon lesquelles la sécurité foncière est une condition permettant d'éviter, de réduire et d'inverser la dégradation des terres, l'un d'entre eux appelant à un mécanisme au niveau national pour traduire les politiques mondiales en actions locales.

De nombreux participants ont convenu de la nécessité de soutenir l'équité entre les genres et ont échangé des expériences pour améliorer l'engagement de la société civile, mettant en exergue les opportunités de sensibilisation offertes au cours de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

**Table ronde 2 : Restauration des terres : une voie vers un rétablissement post-pandémique durable :** Luis Vayas Valdivieso, Vice-ministre des Affaires étrangères, Équateur, et Megh Nath Kafle, Ministère des Forêts et de l'Environnement, Népal, ont co-présidé la table ronde.

Carlos Manuel Rodríguez, PDG du FEM, a prononcé le discours d'ouverture, dénonçant le mythe selon lequel la sécheresse n'affecte que les pays arides et semi-arides. Il a exhorté à relever deux défis mondiaux de la restauration des terres : les facteurs externes non internalisés et les institutions travaillant en silos.

Elizabeth Mrema, Secrétaire exécutive de la CDB, a appelé à des décisions audacieuses et réalisables pour restaurer les terres et les écosystèmes, demandant aux Parties de s'appuyer sur l'élan créé à Abidjan lors des sommets sur la biodiversité et le climat plus tard cette année.

Au sujet du renforcement de la cohérence pour améliorer la restauration des terres, les délégués ont reconnu à plusieurs reprises que la GDT est au cœur des réponses à la triple crise du climat, de la biodiversité et de la dégradation des terres. Ils ont discuté des efforts visant à lier la NDT et les objectifs climatiques, affirmant que les deux offrent des co-avantages pour la biodiversité.

**Table ronde 3 : The Big Dry : De la résilience aux catastrophes à la sécheresse :** Le Coprésident Philippe Lacoste, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France, a ouvert la table ronde, déclarant que les sécheresses affectent tous les pays. Dans son discours liminaire, Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la CCNUCC, a souligné que : l'activité humaine est la cause profonde des crises de la biodiversité, du climat et des terres ; la coopération avec les autres Conventions de Rio est au cœur de la CCNUCC ; tous les financements doivent être considérés sous l'angle de la résilience et de la durabilité ; et la CdP 27 de la CCNUCC se concentrera sur l'adaptation et la résilience, en particulier dans le contexte africain.

La Co-présidente Makhotsa Magdeline Soty, Vice-ministre des forêts, de la pêche et de l'environnement, Afrique du Sud, a modéré la séance, de nombreux ministres devant prendre la parole et d'autres pays souhaitant prendre la parole lors d'une discussion présentant de nombreux exemples de défis et de solutions liés à la sécheresse, au niveau régional.

### **Ouverture de la Conférence des Parties**

Au nom de la Présidence de la CdP 14, Bhupender Yadav, Ministre indien de l'environnement, des forêts et du changement climatique, a ouvert la session le [mercredi 11 mai](#). Il a déclaré que, bien que dévastatrice, la pandémie de COVID-19 a rappelé

au monde de reconsidérer la façon de voir l'eau et les forêts, et en particulier la terre, pour le rôle fondamental et transversal qu'elle joue. Il a décrit la restauration des terres comme une stratégie clé pour mettre le monde sur la trajectoire d'une reprise verte, en protégeant la biodiversité et en luttant contre les DDTs et le changement climatique, et en garantissant ainsi des emplois et une reprise économique.

Les délégués ont élu Alain-Richard Donwahi, ancien ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, Président de la CdP 15. Dans son allocution d'ouverture, Donwahi a décrit la CdP 15 comme une opportunité pour les pays de démontrer leur engagement à lutter contre la sécheresse et le changement climatique, affirmant que cela nécessitera une approche holistique. Citant l'auteur français Victor Hugo, il a déclaré : « quelle tristesse de penser que la nature parle et que l'humanité n'écoute pas ». Il a mis les Parties au défi d'agir de manière positive et constructive, en se concentrant sur le thème de la CdP 15 « La terre. La vie. Le patrimoine : de la rareté à la prospérité. »

Le Secrétaire exécutif de la CNULCD, Ibrahim Thiaw, a évoqué les caractéristiques sociales et solidaires des éléphants, l'emblème national de la Côte d'Ivoire, et a encouragé tout le monde à mettre de côté la perturbation majeure des deux dernières années et à démontrer la résilience de l'engagement de la CNULCD à poursuivre la lutte contre la DDLS. Il a décrit certaines des initiatives prises dans le cadre de la Convention, notamment l'accord de coopération de l'Arabie saoudite pour mettre en œuvre l'Initiative mondiale du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et l'amélioration de la conservation des habitats terrestres, la Grande muraille verte au Sahel et l'accélérateur de la Grande muraille verte annoncé lors du Sommet One Planet 2021 à Paris. Il a déclaré que le lancement du Programme d'héritage d'Abidjan intervient à un moment critique dans la lutte contre la dégradation des terres.

Au nom du pays hôte, le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a appelé à ce que la CdP 15 soit un événement d'action, de partenariat et de solidarité de la part de la communauté internationale en faveur des victimes de la sécheresse, soulignant que les progrès ont été sapés par le changement climatique, la sécurité et les crises économiques, avec des conséquences négatives pour l'alimentation, l'énergie et la société, augmentant par conséquent les flux migratoires. Il a dit que ces crises obligent le monde à trouver des solutions.

**Les Déclarations d'ouverture :** Le Pakistan, au nom du GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE (G-77/CHINE), a rappelé que la lutte contre les DDTs est essentielle à la survie humaine et à la réalisation de tous les ODD, et que nombre de ses membres sont gravement touchés par des sécheresses prolongées et récurrentes et les TSP. Le délégué a appelé à des engagements concrets de la CdP 15 sur la sécheresse, y compris des moyens de mise en œuvre améliorés pour les pays en développement.

La France, au nom de l'UNION EUROPÉENNE (UE), a souligné les graves répercussions mondiales de l'invasion russe de l'Ukraine, y compris sur la sécurité alimentaire, condamnant fermement l'agression russe et exprimant sa pleine solidarité et son soutien au peuple ukrainien. Elle a souligné le rôle central de la CdP 15 dans l'élaboration de solutions transversales aux crises de la biodiversité, du climat et de la dégradation des terres, assurant le plein soutien de l'UE pour parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres.

Le Maroc, au nom du GROUPE AFRICAINE, a souligné l'importance de la CNULCD pour le continent africain, et a salué le Programme d'héritage d'Abidjan en tant que plate-forme d'action pratique. Il a appelé à des arrangements institutionnels

solides et à des ressources financières durables pour faire face à la sécheresse. Déplorant que beaucoup restent opposés à l'objectif de NDT d'ici 2030, il a exprimé son soutien total à la mise en œuvre de la Convention.

Le Pakistan, au nom du GROUPE ASIE-PACIFIQUE, a mis en exergue les nombreuses initiatives à grande échelle de ses membres pour lutter contre les DDTs, et a souligné le potentiel de coopération régionale. Il a appelé à une attention, une collaboration et un soutien accrus pour résoudre les problèmes transfrontaliers de la sécheresse et des TSP, et à la CNULCD de prendre l'initiative sur la sécheresse au niveau mondial.

Le Nicaragua, au nom du GROUPE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC), a souligné la priorité du GRULAC consistant à renforcer les mécanismes pour garantir la mise en œuvre efficace de la Convention dans le contexte de l'ODD 1 (éradication de la pauvreté) et de l'Agenda 2030, conformément aux circonstances nationales des Parties. Il a exprimé l'espoir que les pays développés fournissent des moyens efficaces de mise en œuvre en synergie avec la CDB, la CCNUCC et d'autres conventions des Nations Unies, notamment en renforçant les mécanismes financiers.

La Turquie, au nom du NORD DE LA MÉDITERRANÉE, a mis l'accent sur les priorités régionales, y compris la sécheresse, et a encouragé la construction d'outils et de mécanismes supplémentaires, ainsi que la fourniture d'un soutien mutuel à travers le partage des meilleures pratiques, des réalisations scientifiques et technologiques. Déplorant que le conflit en Ukraine puisse aggraver les impacts négatifs de la dégradation des terres avec des conséquences généralisées sur la vie et le bien-être humains, il a déclaré que la restauration des terres peut contribuer à la reprise économique, à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois.

Le Biélorussie, au nom de l'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, attend avec impatience les discussions en personne sur les questions prioritaires, notamment la NDT, la sécheresse, les TSP et le genre. Le délégué s'est félicité de la transition vers le Programme de définition des objectifs de NDT 2.0 et a appelé le MM à s'engager avec de nouveaux partenaires financiers et à mobiliser davantage de ressources financières supplémentaires pour permettre aux Parties d'atteindre leurs objectifs volontaires de NDT.

Les États-Unis, au nom de l'AUSTRALIE, du CANADA, de l'ISLANDE, d'ISRAËL, du JAPON, de la NORVÈGE, de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, de la SUISSE et du ROYAUME-UNI, ont appelé la Russie à agir conformément aux obligations internationales, notant que la crise ukrainienne affecte la sécurité alimentaire dans les pays du Sud. Il a exhorté à une approche holistique du paysage aux niveaux national et infranational, avec une participation significative des parties prenantes locales, et a déclaré que les décisions de la CdP 15 devraient être fondées sur les dernières connaissances scientifiques et offrir une flexibilité pour la mise en œuvre spécifique à chaque pays.

L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, s'est associée aux déclarations des GROUPE ASIE-PACIFIQUE et AFRICAÏN et a souligné l'importance du suivi des cadres politiques et des thèmes tels que la sécheresse, les TSP, le régime foncier et la migration. Signalant que les pays du Moyen-Orient accueilleront les prochaines négociations sur le climat et soulignant les initiatives lancées lors des réunions du G20 de 2020 en Arabie saoudite, le délégué a exprimé son soutien à la demande de l'Arabie saoudite d'accueillir la CdP 16 de la CNULCD.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE a exhorté les Parties à cesser d'utiliser les forums internationaux pour défier la Russie.

L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (OMM) a souligné que les systèmes de prévision et d'alerte précoce sont essentiels à l'atténuation de la sécheresse. Il se réjouit de travailler avec des partenaires sur une nouvelle initiative majeure annoncée par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, pour développer des systèmes d'alerte précoce contre les conditions météorologiques extrêmes et le changement climatique au cours des cinq prochaines années, et pour préparer l'atlas mondial des TSP et l'enveloppe d'outils y afférent.

L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE (ECO) a demandé le soutien de la CNULCD aux efforts régionaux visant à promouvoir la GDT et à prendre en compte les impacts environnementaux des changements climatiques.

La MOLDAVIE a appelé les pays donateurs et les partenaires à établir un fonds mondial pour les sols afin d'aider directement les pays en développement et les pays les moins avancés à atteindre la NDT.

Le BUREAU DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES a exhorté les délégués à refléter une approche fondée sur les droits dans toutes les décisions.

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) a encouragé l'adoption de solutions basées sur la nature (SFN) et l'investissement dans la restauration des terres pour soutenir la NDT.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) a fait état du rapport sur l'état des forêts dans le monde signalant des voies de rétablissement vert en stoppant la dégradation des terres, en restaurant les terres dégradées et en créant des chaînes de valeur vertes, et a pris note du lancement du guide technique sur les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DVGF).

Le GLOBAL GREEN GROWTH INSTITUTE (GGGI) a exprimé son optimisme pour les solutions qui relèvent les défis, décrivant le travail de mobilisation des financements pour fournir des services transformationnels dans les pays développés et en développement, tels que l'établissement d'obligations vertes, les échanges dette-nature et les programmes pilotes d'hydrogène vert.

Les JEUNES VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT ont recommandé la création d'un comité d'alerte précoce pour gérer la sécheresse; renforcer l'accès et les droits des femmes en tant que propriétaires fonciers; et le financement de la gestion de la sécheresse.

**Questions d'organisation :** La CdP a adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux, y compris pour les sessions des organes subsidiaires (ICCD/COP(15)/1).

Les délégués ont approuvé l'élection des vice-présidents des groupes régionaux suivants : Stephen Muwaya (Ouganda) pour l'Afrique ; Abdu Alsharif (Arabie Saoudite) et Zhong Jing (Chine) pour l'Asie ; Edgar Hunter (Dominique) et Reina Sotillo (Argentine) pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Nino Chikovani (Géorgie) et Narine Hakobyan (Arménie) pour l'Europe centrale et orientale ; et Patrick Reilly (États-Unis) et Juliane Wiesenhütter (Allemagne) pour le groupe Europe occidentale et autres.

La CdP 15 a nommé Francisco Jose Avila (Guatemala) Président de la Grande Commission (GC).

Enfin, la CdP a créé un groupe des Amis du Président présidé par l'Ambassadeur Malan Niamke Benjamin et Bieke Antonin pour examiner les questions liées à la Déclaration d'Abidjan.

La CdP a adopté le document sur l'accréditation des organisations intergouvernementales, des organisations de



la société civile et des représentants du secteur privé (ICCD/COP(15)/14 et Add.1).

**Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et ses recommandations à la Conférence des Parties :** Jeudi 19 mai, lors de la plénière de la CdP, le Président du CEMAC, Andrew Bishop, a présenté le rapport du CEMAC, résumant la recommandation d'adopter huit projets de décisions. La CdP a adopté le rapport+.

**Examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la Conférence des Parties :** Au cours de la plénière de la CdP du vendredi 13 mai, le Président du CST, Bongani Masuku, a présenté le rapport du CST, résumant la recommandation d'adopter six projets de décisions. La CdP a adopté le rapport.

### La Grande Commission

Mercredi 11 mai, le Président Francisco Jose Avila a ouvert la réunion, introduisant les points à traiter dans les deux groupes de contact proposés. Les Parties ont établi des groupes de contact de la GC sur : le programme et le budget, présidé par Stéphane Pailler (France); et les Questions diverses, présidé par Ahmed Abdelati Ahmed (Égypte).

**Cadre stratégique de la CNULCD pour la période 2018-2030 : Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de communication de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) :** [Lundi 16 mai](#), le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(15)/3 et ICCD/COP(15)/21 et a invité les Parties à examiner les mesures prises au cours de la période considérée.

L'UE s'est félicitée du plan de communication, soulignant la valeur de l'engagement des jeunes et des communautés non anglophones. La CHINE a mis en exergue les activités de sensibilisation du public menées à l'échelle nationale.

La GC a adopté le projet de décision le jeudi 19 mai et l'a transmis à la CdP, qui l'a adopté le vendredi 20 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/L.9), la CdP, entre autres :

- Appelle les Parties et invite les organisations de la société civile (OSC), les médias, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées à tirer parti des opportunités internationales de sensibilisation, telles que la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse et le programme Land for Life, pour sensibilisation autour des actions de lutte contre les DDTs et de réalisation de la NDT ; et
- Invite les Parties à développer des stratégies de communication pour atteindre la NDT et la résilience à la sécheresse, et à continuer de sensibiliser le public et l'engagement des jeunes sur les questions de la Convention, en intégrant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les messages.

La décision demande en outre au Secrétariat de :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan de communication et l'enrichissement des outils de communication en ligne ;
- Rehausser le profil des programmes et des produits de sensibilisation de l'UNCCD ;
- Améliorer l'engagement des médias ;
- Maximiser le potentiel de diffusion des médias traditionnels et sociaux; et
- Fournir des messages clés aux points focaux nationaux et aux correspondants scientifiques et technologiques pour soutenir les efforts de plaidoyer.

**Suivi de l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD :** Cet article a été discuté pour la

première fois dans la GC le [vendredi 13 mai](#). Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/2 et ICCD/COP(15)/21).

Les délégués ont accueilli favorablement le rapport et ont reconnu l'importance d'une évaluation à mi-parcours scientifiquement solide du Cadre stratégique 2018-2030, « l'épine dorsale de la Convention », et ont évalué les progrès accomplis vers ses objectifs. La CHINE et l'INDE ont fait part de leur intérêt à participer au Groupe de travail intergouvernemental (GTI) supervisant l'évaluation, et l'UE a demandé une composition régionalement équilibrée, soucieuse de la taille et des implications budgétaires. Le MEXIQUE a reconnu l'examen de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la relance post-COVID-19. L'ARGENTINE a souligné le renforcement des fonds et, avec l'AFRIQUE DU SUD et l'INDE, a souligné l'importance d'une mise en œuvre nationale ambitieuse.

La GC a adopté le projet de décision le vendredi 20 mai et l'a transmis à la CdP pour adoption.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/L.17), la CdP, entre autres :

- Décide de lancer le processus d'évaluation à mi-parcours immédiatement après la CdP 15 en vue d'examiner les conclusions et les recommandations à la CdP 16 en 2024 ;
- Adopte les termes de référence pour l'évaluation à mi-parcours, tels qu'ils figurent à l'annexe I de la décision ;
- Décide d'établir un GTI pour superviser le processus d'évaluation à mi-parcours, et invite le groupe à détailler davantage les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours, ainsi que l'organisation et le calendrier de ses propres travaux, lors de sa première réunion ; et
- Demande au Secrétariat et au MM de soutenir le processus d'évaluation à mi-parcours et le GTI.

**Promotion et renforcement des relations avec d'autres conventions et organisations, institutions et agences internationales pertinentes :** Cet article a été examiné dans

la GC le [lundi 16 mai](#). Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/4 et ICCD/COP(15)/21).

Les pays ont salué les efforts du Secrétariat, soulignant l'importance d'une coopération étroite avec d'autres conventions, organisations et institutions dont les mandats sont complémentaires ou se chevauchent pour relever les défis liés au climat, à la biodiversité et aux terres, et atteindre les ODD.

Le ROYAUME-UNI, avec l'UE, a appelé à un engagement continu pour renforcer les liens avec la CCNUCC et la CDB, et a encouragé les projets qui utilisent des approches intégrées. Le KENYA a rappelé l'urgence de traiter les trois Conventions de Rio ensemble. Le JAPON a attiré l'attention sur d'autres organisations pertinentes, telles que l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux.

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables, au nom des OSC, a réitéré sa volonté de renforcer le partenariat avec la CNULCD pour travailler sur le lien terre-énergie, soulignant que les incitations à la production de bioénergie pour fournir les flux de revenus nécessaires aideront à atteindre la NDT.

La GC a adopté une décision le vendredi 20 mai et l'a transmise à la CdP.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/L.18), la CdP, entre autres :

- Invite les Parties à s'engager au niveau national pour explorer les complémentarités dans la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur les trois Conventions de Rio, et à explorer les complémentarités entre les objectifs de la NDT, les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les

Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), ainsi que les objectifs nationaux dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et la planification, la programmation, l'établissement de rapports et le suivi connexes afin d'atteindre les objectifs de la Convention ;

- Invite les Parties à explorer les moyens d'intégrer les informations de données satellitaires dans leurs efforts de développement des capacités et leurs outils d'analyse de données pour une prise de décision fondée sur des données probantes afin de soutenir la mise en œuvre de la NDT par le biais de Plans intégrés d'occupation des sols (PIOS) ;
- Invite les pays développés Parties, les autres Parties en mesure de le faire, les organisations financières internationales, les OSC et les institutions du secteur privé à contribuer aux partenariats mondiaux, en particulier l'initiative du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO)-NDT, et à s'engager dans des coopération bilatérale pour lutter contre les DDTS ;
- Demande au Secrétariat de continuer à rechercher de nouveaux partenariats et de fournir des outils pratiques, des conseils techniques et un renforcement des capacités pour améliorer la mise en œuvre de la CNULCD, et d'élaborer des plans d'engagement des parties prenantes, y compris des stratégies de sensibilisation, pour les jeunes, les OSC, les médias et le secteur privé ; et
- Invite les Parties à explorer les complémentarités au sein des accords environnementaux multilatéraux pertinents pour atteindre les objectifs de la CNULCD au niveau national, y compris dans la mise en œuvre de la GDT, des approches écosystémiques ou des SFN.

#### Suivi des cadres politiques et des questions thématiques :

Mercredi 11 mai, le Président de la GC, Avila, a ouvert les discussions sur les cadres politiques et les questions thématiques, notamment la migration, la sécheresse, le genre, les TSP et le régime foncier, puis a proposé que la GC examine chaque question individuellement. Avila a repris les discussions le vendredi 13 mai, renvoyant la poursuite des discussions au groupe de contact sur d'autres questions. Le jeudi 19 mai, le Président Avila a présenté quatre projets de décisions et a proposé de changer le libellé de « groupes vulnérables » à « personnes en situation de vulnérabilité », comme convenu dans le groupe de contact sur d'autres questions. La GC a adopté les projets de décisions avec des amendements mineurs tels qu'ils ont été présentés oralement. Vendredi 20 mai, la CdP a adopté les projets de décisions.

**Le rôle positif que les mesures prises dans le cadre de la Convention peuvent jouer pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que l'un des moteurs de la migration :** [Vendredi 13 mai](#), le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/18 et ICCD/COP(15)/21). Plusieurs Parties ont appelé à une amélioration de la collecte et de l'utilisation des données sur les liens désertification-migration, l'ARGENTINE encourageant la cartographie des tendances, des moteurs et des impacts de la migration rurale-urbaine pour permettre aux politiques fondées sur les données de faire face à la migration à grande échelle non planifiée et indésirable. L'ÉQUATEUR, soulignant que la migration ne peut être considérée comme une mesure d'adaptation au climat, a recherché des méthodologies et des indicateurs sur les liens DDTS-migration pour identifier les facteurs induits par l'homme et environnementaux, et le MEXIQUE a appelé à un soutien pour mettre à jour ses études sur la migration induite par les DDTS.

Le BANGLADESH a attiré l'attention sur la migration forcée créant d'énormes menaces pour la vie et les écosystèmes,

et a appelé à un fonds spécial pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les OSC ont appelé à un financement direct pour les organisations accréditées. OMAN a recherché un soutien technique et financier par l'intermédiaire du Mécanisme mondial pour réduire l'exode rural. L'INDE a jugé l'engagement des jeunes vital.

La CHINE a encouragé le plein respect des différentes circonstances nationales des Parties et a demandé des éclaircissements sur le terme « contraindre » dans le projet de décision (ICCD/COP(15)/21).

**Décision finale :** Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(20)/L.10), la CdP, entre autres, invite les Parties à :

- Promouvoir un développement territorial durable pour renforcer les liens urbains-ruraux ;
- Lutter contre les DDTS et créer des opportunités sociales et économiques qui réduisent la migration forcée et les déplacements et augmentent la résilience rurale et la stabilité des moyens de subsistance ;
- Revoir les politiques de développement, y compris sur les PIOS et le régime foncier, en vue de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes et la restauration des terres, dans le respect des sauvegardes sociales et environnementales ; et
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour la durabilité, la stabilité et la sécurité (DSS) en Afrique, et des initiatives similaires dans d'autres régions, qui contribuent à la création d'emplois pour les groupes en situation de vulnérabilité en restaurant les terres dégradées et en soutenant l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes en facilitant l'accès à un régime foncier sûr.

La CdP, également :

- Prie le MM de continuer à soutenir la mobilisation des ressources pour l'Initiative DSS en Afrique, et des initiatives similaires dans d'autres régions, ainsi que de développer d'autres projets et initiatives ; et
- Prie le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'aider les Parties à renforcer les liens urbains-ruraux par le biais de systèmes de gouvernance territoriale en utilisant les cadres existants, y compris les DVGF ; et continuer à soutenir la coopération et les initiatives régionales et internationales qui visent à promouvoir la gestion durable des terres et de l'eau pour aider à atténuer les facteurs qui causent la migration et le déplacement.

**Tempêtes de sable et de poussière :** Le Secrétariat a présenté les documents (ICCD/COP(15)/16 et ICCD/COP(15)/21) le [vendredi 13 mai](#), avec de nouvelles délibérations renvoyées au groupe de contact sur d'autres questions.

Les Parties ont partagé leurs expériences nationales face aux impacts catastrophiques des TSP, l'IRAK s'étant penché sur les impacts négatifs des conflits armés. La CHINE a encouragé la coopération internationale pour traiter les facteurs liés aux TSP, en particulier à travers des systèmes d'alerte précoce.

L'ALGÉRIE, l'IRAK, la SYRIE et la PALESTINE ont appelé à des initiatives visant à renforcer les capacités et à fournir des principes directeurs, y compris la gestion des ressources intégrant les TPS dans les directives nationales.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE, avec plusieurs Parties, a suggéré que le Secrétariat puisse jouer un rôle important dans l'identification des moteurs des TSP et dans l'élaboration d'outils, de méthodologies et de plateformes pour relever le défi.

Les Parties ont discuté des principales lacunes dans le suivi et les évaluations mises en évidence par le document, l'INDE offrant



un soutien technique en matière de télédétection pour développer la cartographie du système d'information géographique (SIG) et l'UE saluant le développement de l'enveloppe d'outils pour les TSP et du recueil d'informations techniques et d'orientations sur l'évaluation des risques, et offrir un soutien pour renforcer les capacités d'utilisation de ces outils. Le MEXIQUE a appelé à une typologie des initiatives et à l'élaboration d'un programme international sur la réduction des TSP.

La FAO a souligné les impacts des TSP sur la santé, la production agricole et l'élevage, et a décrit le secteur agricole comme un moteur majeur des TSP induites par l'homme. Les OSC ont souligné les effets généralisés des particules de poussière sur les enfants, y compris les décès prématurés, et ont appelé à des solutions holistiques qui devraient adopter une approche *One Health*, ainsi qu'à la poursuite des recherches et des données sur le sujet.

**Décision finale :** Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(20)/L.11), la CdP, entre autres :

- Invite les Parties à utiliser le recueil des TSP : informations et orientations sur l'évaluation et la gestion des risques et l'enveloppe d'outils contre les TSP pour renforcer leur préparation aux TSP ; et renforcer les plateformes multipartites et les initiatives régionales qui contribuent à la résolution des TSP liées aux DDTS, en accordant une attention particulière à l'implication des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes et d'autres personnes en situation de vulnérabilité ;
- Invite le Secrétariat et le MM, dans le cadre du mandat de la Convention, sous réserve de la disponibilité des ressources, et en collaboration avec les partenaires, à élaborer une directive politique volontaire en consultation avec les pays touchés par les TSP ; et compiler un inventaire des outils et technologies existants liés aux TSP au-delà de l'enveloppe d'outils pour les TSP et mettre ces informations à la disposition des Parties ; et faciliter l'organisation d'un dialogue science-politique sur les TSP ;
- Invite la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les TSP ainsi que ses membres et les autres entités compétentes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats et de leurs ressources, à continuer d'aider les Parties à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales sur les TSP, y compris l'alerte précoce, l'évaluation des risques et l'atténuation des menaces anthropiques à la source ;
- Invite les institutions techniques et financières et les autres parties prenantes en mesure de le faire à apporter un soutien aux pays pour atteindre leurs objectifs volontaires de NDT liés à la lutte contre les TSP liés aux DDTS ; et
- Prie le Secrétariat de présenter un rapport sur les efforts de mise en œuvre pertinents pour cette décision à la CEMAC 21 et un rapport sur les questions politiques à la CdP 16.

**Régime foncier :** Des discussions générales ont eu lieu le [vendredi 13 mai](#), avec de nouvelles délibérations renvoyées au groupe de contact sur d'autres questions. Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/19 et ICCD/COP(15)/21).

Les délégués ont accueilli favorablement le guide technique sur l'intégration des DVGF dans la mise en œuvre de la CNULCD et de la NDT, ainsi que les efforts connexes de sensibilisation et de renforcement des capacités, reconnaissant la FAO et les autres partenaires pour leurs contributions.

Le Ghana, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné que le renforcement des capacités, la création de partenariats et l'attraction des financements appropriés sont essentiels à la

mise en œuvre du guide technique et à la réalisation de la NDT dans la région. La RÉPUBLIQUE DOMINICAÏNE, le KENYA, le NÉPAL et l'ARGENTINE ont souligné l'importance de la gouvernance foncière pour la gestion durable des terres (GDT) et la NDT, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes, des jeunes et des peuples autochtones.

La FAO a offert un soutien continu et les OSC ont formulé des recommandations à examiner, y compris une participation significative, une approche intersectorielle et un engagement avec la société civile, la traduction dans les langues locales et un accent sur le régime foncier dans les différents outils et initiatives de la CNULCD. La CHINE a demandé de supprimer « d'autres pays en mesure de le faire » du paragraphe consacré au financement.

**Décision finale :** Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(20)/L.12), la CdP, entre autres :

- Encourage les Parties à poursuivre l'intégration du régime foncier, conformément aux DVGF et aux recommandations de la décision 26/COP.14, dans la mise en œuvre des activités de lutte contre les DDTS et d'atteindre la NDT, et à se référer au guide technique sur l'intégration des DVGF ;
- Encourage les Parties, les OSC et les autres parties prenantes de la CNULCD à sensibiliser à l'importance d'une gouvernance foncière responsable pour lutter contre les DDTS ; et
- Invite les Parties à intégrer les informations sur le régime foncier dans les efforts de renforcement des capacités et les outils d'analyse des données pour une prise de décision fondée sur des preuves.

La CdP prie le Secrétariat et le Mécanisme mondial, sous réserve des ressources disponibles, de :

- Continuer à intégrer le régime foncier dans la mise en œuvre de la Convention et des initiatives NDT pour élaborer des orientations spécifiques et échanger les enseignements tirés ;
- Identifier les opportunités de financement pour renforcer la gouvernance foncière et construire un business case pour des investissements publics et privés responsables et durables dans le domaine foncier dans le cadre des activités de lutte contre les DDTS ; et
- Continuer à explorer les indicateurs mondiaux existants et les ensembles de données pertinents pour la gouvernance foncière, le cas échéant, et s'engager avec les partenaires et institutions concernés pour tester les options d'intégration des indicateurs potentiels dans les futurs processus de rapport de la CNULCD.

**Le Genre :** Des discussions générales ont eu lieu le [vendredi 13 mai](#), avec d'autres discussions renvoyées au groupe de contact sur les questions diverses. Le Secrétariat a présenté son rapport (ICCD/COP(15)/17 et ICCD/COP(15)/21). Plusieurs Parties ont souligné que l'autonomisation des femmes et des filles doit être au cœur de la CNULCD, en partageant les efforts nationaux visant à intégrer l'égalité des genres.

L'UE et d'autres ont souligné le caractère transversal de la question du genre, proposant que tout renforcement des capacités doit inclure le genre. Les OSC ont suggéré d'établir un mécanisme de financement et de mobilisation des ressources sensible au genre avec une budgétisation sexospécifique au sein de la CNULCD.

L'ARGENTINE a proposé une approche statistique des indicateurs pour quantifier l'égalité des genres et, avec le Bénin, intervenant au nom du GROUPE AFRICAÏN, des OSC et d'autres, a salué les efforts visant à produire des connaissances liées au genre et des données ventilées par sexe.

Les OSC, appuyées par la SUISSE, ont proposé d'ajouter des experts en genre à l'Interface science-politique (ISP) et à d'autres organes subsidiaires. Le CANADA et le Bénin, ce dernier parlant

au nom du GROUPE AFRICAÏN, ont suggéré que le Caucus sur le Genre joue un rôle consultatif.

Vendredi 20 mai, Abou Bamba, Côte d'Ivoire, a présenté et lu la Déclaration d'Abidjan sur le Genre et le Rapport du Caucus sur le Genre (ICCD/COP(15)/L.22), qui ont été transmis à la CdP et adoptés par cette dernière.

**Décision finale :** Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(20)/L.13), la CdP, entre autres :

- Approuve la feuille de route proposée pour orienter et accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des genres (PAG) par le biais d'approches sensibles au genre et transformatrices ;
- Encourage les Parties, dans la mise en œuvre du PAG, à accorder une attention particulière à l'inter-sectionnalité (y compris, mais sans s'y limiter, l'âge, le handicap, la race, l'ethnicité, la religion, l'orientation sexuelle, la nationalité) lors de la planification, de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des programmes liés aux DDTS ;
- Encourage les Parties à soumettre, sur une base volontaire, des rapports sur la mise en œuvre des principales activités au niveau national contenues dans la feuille de route, et demande au Secrétariat de compiler régulièrement ces informations ;
- Accueille favorablement les mandats et prérogatives du Caucus sur le genre, présentés lors de ses travaux ;
- Encourage vivement les Parties à augmenter le nombre de femmes dans leurs délégations participant à la CdP et invite les Parties à faciliter une participation significative des femmes, des organisations de femmes et des personnes en situation de vulnérabilité dans les processus de la CNULCD à tous les niveaux de prise de décision ;
- Prie le Secrétariat de surveiller le niveau de parité entre les sexes dans l'ensemble de la Convention et de faire rapport de ses conclusions au CEMAC et à la CdP, et de faciliter, sur une base annuelle, la convocation du Caucus sur le genre en conjonction avec les sessions du CEMAC et/ou de la CdP, ainsi que sur une base ad hoc, en vue d'orienter et de soutenir les Parties pour améliorer la mise en œuvre du PAG et de sa feuille de route ; et
- Encourage le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des fonds, à poursuivre sa collaboration avec l'Aperçu mondial des approches et technologies de conservation (AMATC) pour améliorer la mise en œuvre du PAG et de sa feuille de route, notamment pour générer des données ventilées par sexe afin d'informer la conception de politiques pour atteindre la NDT.

**La Sécheresse :** [Mercredi 11 mai](#), le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(15)/15, ICCD/COP(15)/20 et ICCD/COP(15)/21. Au cours des déclarations d'ouverture de la CdP, le Maroc, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé à des engagements concrets de la CdP 15 sur la sécheresse, y compris des moyens de mise en œuvre améliorés pour les pays en développement. Le Pakistan, au nom du GROUPE ASIE-PACIFIQUE, a appelé à une attention, une collaboration et un soutien accrus pour traiter les problèmes transfrontaliers de la sécheresse et des TSP, et à la CNULCD de prendre l'initiative sur la sécheresse au niveau mondial. S'exprimant au nom du G-77/CHINE, le Pakistan a également encouragé des engagements concrets de la CdP 15 sur la sécheresse, y compris des moyens de mise en œuvre améliorés pour les pays en développement.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/L.23), la CdP, entre autres :

- Décide d'établir un nouveau GTI sur la sécheresse au cours de la période triennale 2022-2024, sous réserve de la disponibilité des ressources, chargé d'identifier et d'évaluer toutes les

options, y compris, entre autres, les instruments politiques mondiaux et les cadres politiques régionaux, et de relier, le cas échéant, aux plans nationaux, lorsque cela est approprié, pour gérer efficacement la sécheresse dans le cadre de la Convention, y compris en soutenant le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse ;

- Décide que le GTI sur la sécheresse aura le mandat suivant : examiner et analyser les rapports pertinents du GTI sur la sécheresse et les décisions de la CdP sur la sécheresse ; identifier et évaluer toutes les options, y compris, entre autres, les instruments politiques mondiaux et les cadres politiques régionaux, et établir un lien, le cas échéant, avec les plans nationaux de gestion efficace de la sécheresse au titre de la Convention, notamment en soutenant le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse ; et préparer des justifications et décrire les éléments, processus, arrangements institutionnels et mécanismes possibles à mettre en place pour chaque option politique ; et
- Décide de la composition du GTI sur la sécheresse pour la période triennale 2022-2024, qui encouragera l'équilibre entre les sexes et l'adhésion avec des connaissances politiques spécifiques et une expérience adéquate.

La CdP invite également :

- Les Parties à accroître leur engagement à poursuivre des politiques et des partenariats efficaces sur la sécheresse, avec les secteurs et parties prenantes concernés, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé, le cas échéant, pour améliorer la mise en œuvre d'une approche holistique et intégrée pour une meilleure résilience des communautés et des écosystèmes ;
- Les Parties, avec l'aide des institutions régionales, le cas échéant, en collaboration avec les parties prenantes concernées, pour soutenir et accroître l'utilisation des informations provenant des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et d'action pour la prise de décision aux niveaux national, infranational et local afin d'améliorer la sécheresse la résilience des écosystèmes, des sociétés et des économies ; et
- Le Secrétariat à aider, sur demande, les pays Parties touchés à renforcer leur capacité à évaluer l'efficacité des actions stratégiques de lutte contre la sécheresse, sous réserve de la disponibilité des ressources.

La CdP, en outre :

- Encourage les Parties, les institutions régionales et les autres parties prenantes travaillant sur la sécheresse à partager leurs connaissances et leurs expériences avec des outils pertinents, innovants et transformateurs à inclure dans la boîte à outils de la sécheresse, et demande au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources et en coopération avec les partenaires organisations, à continuer de mettre à jour et d'améliorer la fonctionnalité de la boîte à outils de la sécheresse, ainsi qu'à poursuivre le renforcement des capacités connexes ;
- Invite toutes les Parties, les partenaires multilatéraux et bilatéraux et les mécanismes de financement internationaux à intensifier et à faciliter un financement efficace pour la mise en œuvre de mesures de réduction des risques de sécheresse et de renforcement de la résilience à tous les niveaux ;
- Prie le Secrétariat et le MM, en collaboration avec les partenaires et les institutions régionales, de continuer à aider les Parties à préparer et à mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse sensibles au genre ou d'autres instruments politiques liés à la sécheresse et à promouvoir

la collaboration régionale sur les politiques et stratégies de lutte contre la sécheresse efficaces en termes de coûts pour soutenir l'action nationale ;

- Prie le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, en consultation avec les partenaires et processus concernés, d'identifier des activités visant à favoriser une prise de conscience mondiale de haut niveau et un engagement à renforcer la résilience à la sécheresse, qui pourraient inclure la participation ou la co-organisation d'un suivi décennal de la réunion de haut niveau de 2013 sur la politique nationale de lutte contre la sécheresse ; et
- Prie le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'encourager, de soutenir et de faciliter les communautés d'apprentissage et de pratique pour poursuivre le co-apprentissage et la collaboration sur les questions de réduction des risques de sécheresse et de renforcement des capacités de résilience.

**Programme et budget : Programme et budget pour la période triennale 2022-2024 :** Cet article a été discuté pour la première fois dans la GC le [mercredi 11 mai](#). Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/5, ICCD/COP(15)/6-ICCD/CRIC(20)/2 et ICCD/COP(15)/21). Un groupe de contact sur le programme et le budget, animé par Stéphane Pailler (France), a été établi et s'est réuni tout au long de la CdP.

La Namibie, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a réitéré son soutien à un programme de travail ambitieux pour donner un élan aux réalisations en matière de sécheresse, exprimant sa profonde préoccupation quant au fait que la mise en œuvre du Cadre stratégique 2018-2030 n'est pas sur la bonne voie.

Concernant les options de croissance nominale zéro ou les ajustements recommandés pour le premier scénario et les coûts ou économies supplémentaires qui y sont liés, le BRÉSIL et le JAPON ont soutenu la croissance nominale zéro, notant les contributions à la reconstitution du FEM. La CHINE a estimé que le barème indicatif des contributions a été suffisamment traité et a encouragé la focalisation des discussions sur le budget de la CdP 16. L'UE a reconnu la nécessité de donner la priorité à une action efficace contre la sécheresse.

La Fondation de la jeunesse du Bangladesh, au nom des OSC, a exhorté les Parties à contribuer des fonds pour soutenir, entre autres : l'engagement des OSC ; une feuille de route pour la résilience à la sécheresse ; et des initiatives accrues pour les jeunes, les femmes et les peuples autochtones.

La GC a adopté deux projets de décisions le vendredi 20 mai, et les a transmis à la CdP.

**Décisions finales :** Dans sa décision sur le plan de travail pluriannuel des institutions de la Convention (2022-2025) (ICCD/COP(15)/L.19), la CdP, entre autres :

- Approuve l'orientation stratégique du Secrétariat et du MM, telle qu'elle figure dans le cadre de résultats de la CNULCD pour 2022-2025 en annexe à la décision ;
- Prie le Secrétariat et le Mécanisme mondial d'utiliser le cadre de résultats de la CNULCD pour 2022-2025, en organisant leur travail conformément aux dispositions de la Convention et aux décisions de la CdP 15 et aux orientations énoncées dans le Cadre stratégique 2018-2030 ; et
- Prie le Secrétariat et le Mécanisme mondial d'élaborer pour la Convention un plan de travail pluriannuel couvrant la période 2025-2028, en utilisant l'approche de gestion axée sur les résultats, pour examen à la CdP 16.

Dans sa décision sur le programme et budget pour la période triennale 2022-2024 (ICCD/COP(15)/L.24), la CdP, entre autres :

- Approuve un amendement à l'article 2 du règlement financier de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du Secrétariat de la CNULCD pour stipuler que « l'exercice financier est un exercice biennal, dont la première année civile est une année paire, sauf décision contraire par la Conférence des Parties » ;
- Approuve, à titre exceptionnel, le budget programme pour la période triennale 2022-2024 d'un montant de 24 646 354 euros ;
- Décide de maintenir le niveau de la réserve de fonds de roulement à 12 % des dépenses annuelles estimées du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention ;
- Adopte le barème indicatif des contributions pour 2022, 2023 et 2024, contenu dans l'annexe de la décision ;
- Approuve un budget imprévu de 2 104 660 EUR pour les services de conférence, à ajouter au budget programme pour la période triennale 2022-2024 si l'Assemblée générale décide de ne pas prévoir de ressources pour ces activités dans le budget ordinaire des Nations Unies ;
- Encourage les pays développés Parties, et les autres Parties en mesure de le faire, à faciliter l'engagement du Secrétariat avec d'autres donateurs potentiels au Fonds d'affectation spéciale, y compris des organismes privés, pour aider à financer la participation des pays en développement Parties aux sessions de la CdP et ses organes subsidiaires ; et
- Prie le Secrétaire exécutif de continuer à surveiller la disponibilité des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale et de préparer un budget et un programme de travail axés sur les résultats pour l'exercice biennal commençant en 2025, présentant deux scénarios budgétaires et un programme de travail fondé sur les besoins prévus pour l'exercice biennal dans (a) un scénario de croissance nominale zéro, et (b) un scénario basé sur d'autres ajustements recommandés pour le premier scénario et les coûts ou économies supplémentaires qui y sont liés.

Dans sa décision sur la désignation d'un secrétariat de la Convention et les modalités de son fonctionnement : modalités d'administration et d'appui (ICCD/COP(15)/L.5), la CdP approuve le maintien, pour une nouvelle période de cinq ans, du cadre institutionnel actuel liens et arrangements administratifs connexes, à examiner à la fois par l'Assemblée générale et la CdP au plus tard le 31 décembre 2023.

**Performance financière des fonds d'affectation spéciale de la Convention :** Cet article a été discuté pour la première fois dans la GC le [mercredi 11 mai](#), en même temps que le programme et budget pour la période triennale 2022-2024. Le Secrétariat a invité à examiner les documents pertinents (ICCD/COP(15)/7, ICCD/CRIC(20)/3, ICCD/COP(15)/8, ICCD/COP(15)/9, ICCD/COP(15)/10).

La GC a adopté un projet de décision le vendredi 20 mai, et l'a transmis à la CdP.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/L.24), la CdP, entre autres :

- Autorise le Secrétaire exécutif, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, à puiser dans les soldes disponibles ou les contributions d'exercices financiers antérieurs pour : réserver des fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service n'excédant pas 500 000 EUR ; à soutenir le GTI sur la sécheresse, y compris le personnel de soutien temporaire, pour un montant n'excédant pas 1 050 000 EUR, à titre exceptionnel ; et à fournir un financement partiel pour l'évaluation des besoins financiers qui sera menée par le MM



et soumise à la CdP 16, pour un montant n'excédant pas 150 000 euros, également à titre exceptionnel ;

- Prie les Parties qui n'ont pas encore payé leurs contributions au budget de base pour 2022 et les années précédentes de le faire sans délai ni conditionnalités, et demande au Secrétaire exécutif de publier et de tenir à jour les informations sur l'état des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention ; et
- Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport sur les contributions au budget de base versées par les Parties pour les exercices financiers antérieurs qui ont été reçues au cours de la période triennale 2022-2024.

**Rapport du Bureau de l'évaluation :** Cet article a d'abord été examiné dans la GC le mercredi 11 mai, puis dans un groupe de contact. La GC a pris note du document pertinent (ICCD/COP15/11 ICCD/COP15/21) présenté par le Secrétariat.

La GC a adopté un projet de décision le vendredi 20 mai, et l'a transmis à la CdP.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/L.24), la CdP prend note du plan de travail proposé pour le Bureau de l'évaluation 2022-2024 et demande au Secrétaire exécutif de faire rapport à la CdP 16 sur les résultats des évaluations qui seront menées au cours de cette période triennale et sur les mesures prises pour répondre aux recommandations en suspens des évaluations précédentes, le cas échéant.

**Questions de procédure : Participation et implication des OSC dans les réunions et processus de l'UNCCD :** Deux séances de dialogue ouvert ont été organisées avec les OSC. La première s'est tenue le [jeudi 12 mai](#), sur les terres que nous utilisons, les terres que nous protégeons, les terres que nous possédons – des opportunités et des solutions pour l'équité et l'égalité. Le deuxième s'est tenu le [mardi 17 mai](#) sur les approches agro-écologiques et les pratiques agricoles régénératives comme solution au changement transformateur positif, à la réalisation de la NDT et à la résolution des problèmes de DDTs. Un Forum des jeunes s'est tenu en marge de la CdP les 8 et 9 mai 2022.

Au cours de la session de clôture de la GC, les délégués ont entendu la présentation des déclarations des OSC et des jeunes, et les Parties ont adopté des décisions sur la participation et l'implication des OSC et des jeunes dans les réunions et les processus de la CNULCD.

**Décisions finales :** Dans son projet de décision (ICCD/COP(15)/L.1), la CdP prend note de la Déclaration des organisations de la société civile participant à la CdP 15 et décide d'inclure la Déclaration en annexe au rapport de la réunion.

Dans la décision sur la participation et l'implication des OSC aux réunions et processus de la CNULCD (ICCD/COP(15)/L.14), la CdP, entre autres : encourage les pays qui n'ont pas ou peu d'OSC accréditées auprès de la CdP à promouvoir l'implication de leurs organisations dans le processus de la CNULCD au niveau international pour assurer une participation plus équilibrée des OSC aux sessions de la CdP et de ses organes subsidiaires, en particulier les OSC travaillant avec les personnes en situation de vulnérabilité, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, les personnes vivant en milieu rural, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

Dans sa décision sur la Déclaration du Forum des jeunes (ICCD/COP(15)/L.3), la CdP salue l'organisation du Forum des jeunes comme moyen de favoriser la participation des générations futures à la mise en œuvre de la Convention, et décide d'inclure la Déclaration en annexe au rapport de la CdP 15.

**Participation et implication du secteur privé dans les réunions et les processus de la CNULCD et la stratégie**

**d'engagement des entreprises :** [Lundi 16 mai](#), le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/13 et ICCD/COP(15)/21). Les discussions ont été renvoyées au groupe de contact sur d'autres questions.

Les Parties se sont félicitées de l'évaluation de la stratégie d'engagement du secteur privé 2021-2030. L'UE a ajouté son soutien à des garanties environnementales solides, demandant des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de la stratégie, des orientations sur les voies à suivre et des détails sur les enseignements tirés. Les OSC ont souligné l'importance de veiller à ce que l'engagement du secteur privé respecte les valeurs inhérentes à la Convention.

Jeudi 19 mai, Abou Bamba, Côte d'Ivoire, a présenté le rapport du Green Business Forum, mettant en exergue le lancement de l'initiative Business for Land (B4L) et le Great Green Wall Sourcing Challenge. Il a appelé à l'élaboration d'objectifs assortis de délais et de normes claires pour la santé des sols afin de permettre l'investissement privé et un meilleur suivi, et a évoqué les obstacles à l'accès du secteur privé à la finance verte et durable.

Jeudi 19 mai, la GC a approuvé et transmis les projets de décisions à la CdP, qui les a adoptés vendredi 20 mai.

**Décisions finales :** Dans sa décision finale sur le rapport du Forum des entreprises vertes (ICCD/CRIC(20)/L.2), la CdP salue les contributions du Forum des entreprises vertes et prend note de son rapport avec satisfaction ; et décide d'inclure le rapport en annexe au rapport de la CdP 15.

Dans sa décision finale sur la participation et l'implication du secteur privé dans les réunions et processus de la CNULCD (ICCD/CRIC(20)/L.15), la CdP, entre autres : demande au Secrétariat et au Mécanisme mondial, dans le cadre de leur mandat et de la limite de disponibilité de leurs ressources, à :

- S'engager avec des entreprises qui travaillent dans le secteur de l'alimentation humaine et animale et des fibres qui ont le potentiel d'apporter des contributions positives à la lutte contre les DDTs ;
- Continuer à promouvoir des emplois décents basés sur la terre pour les jeunes et l'entrepreneuriat des jeunes basé sur la terre ;
- Faciliter avec les partenaires concernés et les représentants du secteur privé, l'organisation du septième Forum des entreprises sur la gestion durable des terres en marge de la CdP 16 ; et
- Faciliter le développement de l'initiative Business for Land.

La CdP invite les Parties et les entités commerciales et industrielles à soutenir l'initiative Business for Land et à présenter des engagements spécifiques pour assurer la réalisation de la NDT, sur une base volontaire.

**Programme de travail de la seizième session de la Conférence des Parties :** Le Secrétariat a présenté le document pertinent (ICCD/COP(15)/CRP.1/Rev.1). Sur l'opportunité de tenir la CdP 16 en 2023 ou 2024, la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, soutenue par plusieurs Parties et Groupes, a exprimé sa préférence pour 2024. L'UE a préféré le deuxième semestre de 2023. La Namibie, au nom du GROUPE AFRICAINE, a demandé au Secrétariat de préparer une analyse approfondie de chaque option. Cette question a été examinée plus avant dans le Groupe de contact sur le programme et budget.

Au cours de la session finale de la GC, les Parties ont transmis deux projets de décisions à la CdP, qui ont été adoptés.

**Décisions finales :** Dans la décision sur les dates et lieux des futures sessions de la CdP (ICCD/COP(15)/L.8), la CdP décide que la CdP 16 se tiendra en Arabie saoudite en 2024 et la CdP 17 se tiendra en Mongolie en 2026.

Dans la décision sur le programme de travail de la CdP 16 (ICCD/COP(15)/L.21), la CdP a adopté une liste de points à l'ordre du jour de la CdP 16 et a convenu d'inclure des séances de dialogue interactif avec les parties prenantes concernées, y compris les ministres, OSC, le monde des affaires, la communauté scientifique et les parlementaires, sur les points de l'ordre du jour qui les concernent.

**Clôture de la GC :** après que la GC ait approuvé tous ses projets de décisions et les a transmis à la CdP pour adoption, le Président Avila a félicité les Parties pour avoir conclu les négociations cordialement, et a déclaré qu'il préparerait le rapport de la GC à la CdP et a clos la session.

### **Comité d'examen de l'application de la Convention**

Le Président du CEMAC, Andrew Bishop (Guyane), a ouvert la CEMAC 20, [jeudi 12 mai](#), soulignant la nécessité de promouvoir et d'exécuter des solutions durables, en particulier des initiatives audacieuses pour faire correspondre les activités financières sur le terrain. Le Secrétaire exécutif de la CNUCLD, Thiaw, a encouragé les participants à veiller à ce que toutes les activités et aspirations soient imprégnées de l'objectif d'améliorer la vie de tous. Il a félicité les 129 pays qui se sont engagés à fixer des objectifs de NDT et s'est réjoui de partager les connaissances sur le renforcement des capacités pour faire avancer la mise en œuvre. Le CEMAC a ensuite entendu les déclarations liminaires.

**Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux :** Le Secrétariat a présenté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/CRIC(20)/1), qui a été adopté, tel que révisé oralement par le Bureau.

**Élection des membres du Bureau :** Bishop a annoncé que le Vice-président Hussein Nasrallah (Liban) ne peut participer que pendant la deuxième semaine. Le Bureau du CEMAC a donc décidé que Saliha Fortas (Algérie) agirait en tant que Rapporteuse jusqu'à son arrivée.

**Application effective de la convention aux niveaux national, infrarégional et régional : Examen du rapport du CEMAC sur sa dix-neuvième session :** Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/CRIC(19)/6 et ICCD/CRIC(20)/10) [jeudi 12 mai](#). Mercredi 18 mai, le Président Bishop a présenté, et le CEMAC a adopté, le rapport de la CEMAC 19, contenant son projet de décision. La CdP a adopté la décision le [jeudi 19 mai](#).

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/CRIC(20)/L.1), la CdP, entre autres : demande au Mécanisme mondial et au Secrétariat, dans le cadre de leurs mandats respectifs et sous réserve de la disponibilité de ressources financières, et en collaboration avec les partenaires financiers et techniques en mesure de le faire, pour :

- Continuer à soutenir les processus volontaires de définition d'objectifs de NDT ;
- Développer la formation et le renforcement des capacités aux niveaux national et régional;
- Aider les Parties à traduire les objectifs volontaires de NDT en actions concrètes ; et
- Aider les Parties à améliorer et à accélérer les projets et programmes transformateurs viables et sensibles au genre qui traitent des DDTS et augmentent le partage des connaissances.

La CdP, également :

- Invite les pays développés Parties, et toutes les autres Parties et partenaires en mesure de le faire, à accroître les ressources financières et techniques spécifiquement consacrées à la mise en œuvre de la CNUCLD ;
- Encourage le Fonds NDT à faciliter un portefeuille de projets plus vaste et plus équilibré au niveau régional et sous-régional et une expansion géographique accélérée pour inclure

davantage de projets dans les zones arides situées dans les pays en développement ;

- Prie le MM de faciliter le renforcement des capacités des secteurs public et privé et des autres parties prenantes intéressées à accéder au Fonds pour la NDT ;
- Prie le Secrétariat, le MM et les institutions et organes appropriés de la CNUCLD, dans le cadre de leurs mandats respectifs et sous réserve de la disponibilité des ressources financières, d'aider les Parties en développant de nouveaux projets régionaux et sous-régionaux pour traiter les problèmes de la sécheresse et des TSP, de renforcer le travail effectué dans le cadre de l'Initiative sécheresse et des instruments politiques, et renforcer les synergies entre les trois Conventions de Rio ;
- Prie instamment les Parties d'envisager l'intégration du genre et l'inclusion des jeunes et des enfants dans la poursuite de la mise en œuvre des domaines d'action prioritaires identifiés dans leurs plans nationaux contre la sécheresse ou d'autres instruments politiques liés à la sécheresse ;
- Prie le Secrétariat et le MM de poursuivre leurs efforts pour intégrer efficacement l'égalité des sexes dans la structure et le fonctionnement de la Convention et de ses organes ;
- Exhorte les Parties à mettre en œuvre les recommandations contenues dans la décision 26/COP.14 pour une meilleure gouvernance foncière en vue d'atteindre la NDT et les objectifs du cadre stratégique 2018-2030 de la CNUCLD, y compris la promotion d'environnements juridiques et politiques qui favorisent l'équité entre les femmes et les populations vulnérables l'accès à la terre et aux ressources et leur contrôle, y compris un régime foncier sûr et non discriminatoire ; et
- Prie le Secrétariat et le Mécanisme mondial d'aider les Parties, à leur demande, à mettre en œuvre efficacement le guide technique et les directives volontaires dans le but d'intégrer et d'encourager le régime foncier dans les décisions prises sur les investissements ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes pour lutter contre la désertification/la dégradation des terres et la sécheresse, et aider à atteindre les objectifs nationaux volontaires de NDT.

### **Plan de travail pluriannuel des institutions et organes**

**subsidiaires de la Convention :** Le Secrétariat a présenté les documents pertinents sur le plan de travail pluriannuel des institutions et organes subsidiaires de la Convention (ICCD/COP(15)/6, ICCD/CRIC(20)/2, ICCD/CRIC(20)/3 et ICCD/COP(15)/21) [jeudi 12 mai](#). Le groupe de contact sur le budget a mené les négociations sur le projet de décision. Mercredi 18 mai, le Président Bishop a présenté, et le CEMAC a adopté, le projet de décision. La CdP a adopté la décision le [jeudi 19 mai](#).

**Décision finale :** Dans sa décision sur la date et le lieu de la CEMAC 21 (ICCD/CRIC(20)/L.4), la CdP décide que la CEMAC 21 se tiendra en Ouzbékistan en 2023.

### **Performance des institutions et organes subsidiaires de la Convention :**

[Jeudi 12 mai](#), le Secrétariat a présenté les documents pertinents interdépendants sur le plan de travail pluriannuel (ICCD/COP(15)/6, ICCD/CRIC(20)/2) et la performance de la Convention (ICCD/CRIC(20)/3), faisant référence aux projets de décisions (ICCD/COP(15)/21).

L'UE a affirmé qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre efficacement des décisions sans paix et sécurité, a encouragé les progrès et soutenu les travaux visant, entre autres, à : intégrer les objectifs de NDT et d'autres cibles liées au renforcement des capacités et au partage des données ; améliorer la transparence et l'utilisation du Fonds pour la NDT ; et soutenir le PAG.

Après des discussions dans un groupe de contact, le Président du CEMAC, Bishop, a indiqué que ce point serait repris par la GC.

**Intégration de l'ODD 15 et de la cible connexe 15.3 dans la mise en œuvre de la Convention et la neutralité en matière de dégradation des terres :** Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/CRIC(20)/7 et ICCD/CRIC(20)/10) le [lundi 16 mai](#). Plusieurs Parties ont décrit les efforts déployés pour atteindre les objectifs de NDT, mentionnant la valeur des partenariats et la nécessité d'une dynamique économique et politique pour relever l'ambition, et exhortant à un financement suffisant pour mener des actions visant à atteindre les objectifs de NDT.

Les ÉTATS-UNIS ont réitéré que la CNULCD est l'entité officielle pour la communication des données pour la cible 15.3 des ODD, mais pas pour les activités de mise en œuvre connexes et ont appelé la Convention à maintenir l'accent sur les terres arides dans les cibles de la NDT.

Le BANGLADESH a souligné la valeur de la gestion durable des terres (GDT) et de la restauration des terres dans la résolution de la dégradation des terres, et apporté son appui à la nécessité de synergies avec les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS) et avec celles de Rio. Le BANGLADESH a également appelé à un outil d'évaluation permettant de calculer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux de NDT, et avec le LAOS, la TANZANIE et la MAURITANIE, a appelé à des ressources et à une assistance technique pour mettre en œuvre leurs plans de NDT et élaborer des rapports. La CHINE a appelé à la suppression, dans le paragraphe relatif au financement, de la référence à « d'autres personnes en mesure de le faire », qui n'est pas claire.

Mercredi 18 mai, le Président Bishop a présenté, et le CEMAC a adopté, le projet de décision. La CdP a adopté la décision le jeudi 19 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(20)/L.2), la CdP, entre autres :

- Encourage les Parties qui ne l'ont pas encore fait, à formuler des objectifs volontaires de NDT ; et
- Invite les Parties, le cas échéant et sur une base volontaire, à renforcer l'intégration des ODD, en particulier la cible 15.3, dans leurs stratégies, plans et programmes nationaux et à les mettre en correspondance avec ceux des deux autres Conventions de Rio et d'autres processus.

La CdP demande au Secrétariat et au MM, entre autres :

- D'aider les Parties à créer un environnement propice pour atteindre les objectifs nationaux volontaires de NDT ;
- De promouvoir les partenariats public-privé et les partenariats avec les OSC, dans le cadre de leurs rôles respectifs, pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et la réalisation de la NDT ; et
- De contribuer au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

**Élaboration et promotion d'activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention :**

Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/CRIC(20)/6 et ICCD/CRIC(20)/10) le [lundi 16 mai](#). Sept conférenciers de chaque annexe de mise en œuvre régionale, de l'Europe occidentale et autres États, et des OSC ont présenté leurs initiatives de renforcement des capacités.

Les Parties se sont félicitées des activités de renforcement des capacités déjà entreprises avec l'UE, encourageant l'approfondissement des synergies et des liens conceptuels avec d'autres agences des Nations unies ; le développement d'un Marché du renforcement des capacités (MRC) impliquant les OSC

et le secteur privé ; et la poursuite d'une approche transformatrice et inclusive basée sur le genre.

Mercredi 18 mai, le Président Bishop a présenté, et le CEMAC a adopté, le projet de décision, que la CdP a adopté le jeudi 19 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision finale (ICCD/CRIC(20)/L.3), la CdP, entre autres, demande au Secrétariat de continuer à renforcer, dans la limite des ressources disponibles et conformément à son mandat, toutes les mesures visant à faciliter le développement des capacités pour la mise en œuvre efficace de la Convention, notamment :

- La participation des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes, des OSC et des entités du secteur privé, et l'éducation des étudiants ;
- L'extension de la plate-forme MRC et e-learning ; et
- L'élaboration d'outils supplémentaires que les Parties concernées peuvent utiliser pour poursuivre les efforts nationaux de renforcement des capacités pour faire face aux TSP.

La CdP demande également au Secrétariat, au MM et à l'ISP, dans la limite des ressources disponibles et conformément à leurs mandats respectifs, de :

- Poursuivre la recherche de partenariats, tant formels qu'informels ;
- Élargir leur champ de coopération avec toutes les entités pertinentes des secteurs public et privé pour soutenir le développement des capacités, y compris les entités régionales et sous-régionales pertinentes ; et
- Élargir et approfondir les approches innovantes.

La CdP invite en outre :

- Les Parties à soutenir et à participer pleinement aux efforts du Secrétariat et du Mécanisme mondial pour élaborer et mettre en œuvre, selon qu'il convient, des programmes spécifiques de renforcement des capacités concernant les approches sensibles au genre et transformatrices de la mise en œuvre de la Convention, la résilience aux TSP, la préparation et l'atténuation de la sécheresse, et de dégradation des terres et désertification ; et
- Les OSC accréditées impliquées dans le renforcement des capacités à tirer pleinement parti des opportunités offertes par le Secrétariat et le MM.

**Améliorer les procédures de communication des informations ainsi que la qualité et les formats des rapports à soumettre à la CdP :**

Jeudi 12 mai, le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/CST/7-ICCD/CRIC(20)/8, ICCD/CRIC(20)/9, ICCD/CRIC(20)/INF.1 et ICCD/CRIC(20)/10). Cet article de l'ordre du jour a d'abord été examiné dans un groupe de contact conjoint CEMAC/CST, puis en séance plénière le [lundi 16 mai](#).

Les déclarations ont porté sur le soutien à l'augmentation des ateliers de renforcement des capacités aux niveaux local et régional. L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a précisé la nécessité d'un soutien pour la collecte des données nécessaires dans les régions des terres arides. Le BRÉSIL a souligné que les rapports nationaux devraient tenir compte des circonstances nationales. La CHINE a soulevé la question de la souveraineté des données, soutenant le suivi des données sur une base nationale.

En séance plénière, lundi, le Secrétariat a présenté : le rapport sur les activités entreprises pour améliorer le processus d'établissement des rapports de la CNULCD, y compris les outils d'apprentissage en ligne fournis pour soutenir les rapports nationaux pendant la pandémie et d'autres activités de



renforcement des capacités ; et les caractéristiques de la quatrième édition du Système d'examen et d'évaluation des performances de mise en application (SEEPMA 4).

Alex Zvoleff, Conservation International (CI), a présenté les innovations de la plateforme de suivi en ligne des changements survenant dans l'occupation des terres, *Trends Earth*, permettant un meilleur contrôle sur les communications nationales, y compris la possibilité de personnaliser les ensembles de données, et les fonctionnalités à venir comme le signalement des faux positifs et négatifs, et de modifier les légendes d'occupation des terres.

De nombreuses Parties ont déploré l'absence de réponse du FEM concernant la fourniture d'un soutien financier pour les communications nationales (projets parapluie) et ont souligné la nécessité d'aligner le calendrier des ressources sur les échéances de présentation des communications. Certaines Parties ont partagé des problèmes persistants avec l'accès aux outils en ligne, la résolution insuffisante des ensembles de données mondiaux et le maintien des processus nationaux de collecte de données. D'autres ont soulevé des défis spécifiques, tels que la mesure et l'établissement de rapports sur l'érosion des sols, les stocks de carbone et la productivité des terres.

Un projet de décision a été adopté lors de la plénière de clôture du CEMAC le mercredi 18 mai et transmis à la CdP.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/CRIC(20)/L.6), la CdP, entre autres :

- Prie le Secrétariat, lors de l'organisation des futures sessions du CST et du CEMAC, de maximiser la participation des correspondants scientifiques et technologiques aux réunions régionales;
- Exhorte les Parties à utiliser la SEEPMA 4 pour, entre autres : s'assurer que les actions de mise en œuvre de la NDT sont quantifiables, spatialement explicites et limitées dans le temps ; partager les données nationales d'une manière qui maximise leur potentiel pour éclairer la prise de décision sur les terres ; et veiller à ce que des données comparables, solides et crédibles soient soumises à la CdP ;
- Prie le Secrétariat et le MM de : soutenir les Parties dans l'examen et l'affinement de leurs objectifs volontaires de NDT ; soutenir les rapports nationaux dans un format qui peut être automatiquement transféré au SEEPMA ; veiller à ce que le SEEPMA demeure à jour et pertinent ; poursuivre des partenariats centrés sur les données pour permettre une transformation axée sur les données ; et continuer à établir des partenariats en vue d'utiliser des outils basés sur les données pour une prise de décision éclairée ; et
- Prie le Secrétariat d'examiner et de mettre à jour périodiquement les documents d'orientation sur les bonnes pratiques et encourage les Parties à suivre les orientations, à utiliser le cadre de mise en œuvre mis à jour et à fournir des informations sur la dimension de genre des projets au niveau national, et à fournir des informations et des bonnes pratiques pertinentes à la CNULCD pour la base de données de l'AMATC.

**Sécurisation des investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers : Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur le financement des programmes et projets concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse :** Mardi 17 mai, le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/CRIC(20)/4 et ICCD/CRIC(20)/10).

Ulrich Apel, FEM, a souligné les progrès substantiels réalisés dans le domaine d'intervention du FEM sur la dégradation des terres (DIDT); les tendances de la programmation ; et les résultats

attendus du portefeuille. Il a noté que 715,58 millions de dollars, qui ont mobilisé 5 270,69 millions de dollars de cofinancement, avaient été approuvés par le DIDT et prévoyait une augmentation de 26 % du financement du DIDT à la huitième reconstitution du FEM (FEM-8).

La CHINE a suggéré une coordination directe avec les points focaux nationaux de la CNULCD et l'INDE a estimé que le financement du FEM n'est pas équilibré entre les Conventions de Rio, faisant écho à la suggestion de la CHINE de diriger le financement par les points focaux nationaux. La SYRIE a déploré le manque d'assistance financière du FEM depuis 2012, déclarant qu'il existe de nombreux projets nécessitant un soutien. L'UE a appelé à la poursuite des synergies avec d'autres mécanismes financiers, tels que le Fonds NDT, et à l'exploration de partenariats avec le secteur privé et de financements innovants. L'ARGENTINE a demandé si la sécheresse pouvait être traitée par des arrangements similaires à ceux des projets Parapluie pendant le FEM-8. Le Sénégal, au nom du GROUPE AFRICAINE, s'est demandé s'il ne pourrait pas y avoir un instrument financier, en coopération avec le FEM, dédié uniquement à la Convention.

Après discussions au sein d'un groupe de contact, un projet de décision a été adopté le jeudi 18 mai et transmis à la CdP.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/CRIC(20)/L.8), la CdP prie le FEM de soutenir :

- Les Parties respectent leurs obligations de déclaration en temps voulu ;
- L'Initiative de la Grande Muraille Verte d'Afrique australe ; et
- La mise en œuvre de plans nationaux contre la sécheresse et d'autres politiques liées à la sécheresse, en particulier le renforcement des systèmes d'alerte précoce, de préparation, d'atténuation et de récupération, de réhabilitation et de suivi, et le renforcement des capacités.

La CdP, en outre :

- Invite le FEM à évaluer la faisabilité d'établir un domaine d'intervention pour la sécheresse afin d'accroître la visibilité et les ressources financières allouées à la sécheresse, et à aligner davantage la mise en œuvre de la stratégie du domaine d'intervention sur la dégradation des terres avec les objectifs de la Convention ; et
- Encourage le FEM à renforcer encore les moyens de tirer parti des synergies entre les Conventions de Rio et d'autres accords environnementaux pertinents au niveau de la mise en œuvre.

**Rapport du Mécanisme mondial sur les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention :** Mardi 17 mai, Louise Baker, Directrice générale du Mécanisme mondial, a présenté les documents pertinents (ICCD/CRIC(20)/5 et ICCD/CRIC (20)/10). Les Parties se sont félicitées des activités du Mécanisme mondial telles que le Partenariat pour la préparation de projets (PPP) et l'engagement du secteur privé. La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a espéré que le PPP renforcera la NDT aux niveaux national, régional et mondial. Le BANGLADESH a souhaité une coopération et un soutien mondiaux efficaces.

L'UE a encouragé l'examen des fonds disponibles pour le renforcement des capacités et a soutenu le renforcement des partenariats pour résoudre les retards dans les projets, y compris sur la gestion des terres et la résistance à la sécheresse. Le VENEZUELA a suggéré d'augmenter les investissements dans les réseaux de partage des connaissances et de renforcement des capacités pour la préparation à la sécheresse, et davantage de webinaires sur la sécheresse. CUBA a appelé à une « plus grande opérabilité » dans le financement pour atteindre les objectifs de NDT et lutter contre la sécheresse.

Le Secrétariat de la CDB a encouragé la connexion avec les points focaux nationaux pour la biodiversité dans la définition des objectifs de NDT.

Après des discussions dans un groupe de contact, le CEMAC a adopté un projet de décision le mercredi 18 mai, et l'a transmis à la CdP.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/CRIC(20)/L.7), la CdP prie le MM et le Secrétariat de :

- Déterminer les besoins financiers pour la mise en œuvre de la Convention, en s'appuyant sur les rapports nationaux et les exercices volontaires de ciblage ;
- Élaborer une stratégie pour accroître la mobilisation de fonds ;
- Soutenir les activités volontaires de définition d'objectifs et de raffinement de la NDT ;
- Soutenir la création d'un environnement propice à l'établissement de rapports nationaux, à la mise en œuvre de plans nationaux contre la sécheresse et de politiques liées à la sécheresse ;
- Intégrer la NDT dans les cadres des PIOS et des plans de développement nationaux ; et
- Renforcer les partenariats vers un pipeline de préparation de projets géographiquement équilibré pour des programmes d'investissement paysager intégrés à grande échelle sensibles au genre et des initiatives phares sur la GDT et la résilience à la sécheresse.

La CdP, en outre :

- Prie le MM d'accélérer les efforts pour soutenir l'engagement du secteur privé et promouvoir l'innovation ;
- Invite l'Initiative NDT du Groupe sur l'observation de la Terre (*GEO LDN*) et ses partenaires à faciliter l'utilisation des données et des outils d'observation de la Terre ; et
- Invite les Parties à affiner les objectifs volontaires de NDT et à traduire les plans nationaux de lutte contre la sécheresse et les instruments liés à la sécheresse en actions concrètes.

**Les Questions de procédure : Programme de travail de la CEMAC 21 :** Mardi 17 mai, le CEMAC a présenté le projet de décision sur le programme de travail (ICCD/CRIC(20)/L.5). La GC a adopté le projet de décision le vendredi 20 mai, et la CdP l'a adoptée.

**Décision finale :** Dans sa décision sur le programme de travail de la CEMAC 21 (ICCD/CRIC(20)/L.5), la CdP, entre autres, inclut les articles suivants à l'ordre du jour de la CEMAC 21 pour examen et discussion par les Parties :

- Les apports des réunions régionales ;
- La mise en œuvre de la Convention à l'aide des indicateurs de progrès contenus dans le cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD et de nouveaux indicateurs testés dans le cadre du processus de rapport 2022 de la CNULCD ;
- La mise en œuvre d'objectifs volontaires de NDT et efforts de mise en œuvre connexes ;
- Les apports financiers pour la mise en œuvre de la Convention ; et
- La procédure de communication des données.

La CdP prie également le Secrétariat de diffuser dans toutes les langues des Nations Unies, au moins six semaines avant la CEMAC 21, un ordre du jour provisoire annoté et la documentation appropriée pour cette session.

**Plénière de clôture :** Au cours de la cinquième et dernière réunion du CEMAC, [mercredi 18 mai](#), le Président Andrew Bishop a présenté, et le CEMAC a adopté, huit projets de décisions.

L'Angola, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a salué les résultats de la session, reconnaissant le sens de la solidarité et

l'esprit constructif durant les discussions, et le soutien reçu. Le délégué a déploré que la sécheresse n'ait pas reçu l'attention qu'elle méritait, soulignant la conviction de l'Afrique qu'un instrument juridiquement contraignant serait la meilleure voie à suivre.

Le Panama, au nom du GRULAC, a reconnu les progrès réalisés dans le domaine du renforcement des capacités, des méthodologies d'établissement de rapports et des outils, tels que la plateforme géospatiale. La déléguée a encouragé des efforts supplémentaires pour stimuler la production de meilleurs ensembles de données pour soutenir la prise de décision à tous les niveaux. Elle a appelé à un développement rapide des fonds pour les projets parapluie et au renforcement du Fonds pour la NDT.

La FAO s'est déclarée prête à continuer à soutenir, entre autres : la mise en œuvre d'approches de gestion intégrée du paysage et de planification des ressources foncières pour promouvoir la GDT ; des plateformes de connaissances pour partager les leçons et les meilleures pratiques afin de promouvoir le renforcement des capacités dans tous les secteurs et à tous les niveaux ; les initiatives de préparation à la sécheresse ; collaborations pour combattre les TSP ; et le renforcement des capacités d'application du guide technique sur l'intégration des DVGF dans la mise en œuvre de la CNULCD et de la NDT.

**Adoption du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention :** Le Vice-président et rapporteur du CEMAC, Hussein Nasrallah (Liban) a présenté un résumé des résultats du CEMAC, et les Parties ont approuvé le rapport du CEMAC sans commentaire.

**Élection des membres du bureau autres que le Président :** Le CEMAC a approuvé l'élection de quatre Vice-présidents pour ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions : David Payang (Cameroun) ; Abduvokhid Zakhadullaev (Ouzbékistan) ; Karima Lince (Panama) ; et Baptiste Astrade (France).

Le Président Bishop a remercié tous les délégués pour la conclusion fructueuse des travaux du comité, notant qu'il a fait avancer les choses dans des domaines prioritaires clés, notamment la mise en œuvre des objectifs volontaires de NDT et l'initiative sur la sécheresse, et l'opérationnalisation du Fonds pour la NDT.

Le Président Bishop a clôturé le CEMAC à 20h57 GMT, mercredi 18 mai.

### **Comité de la science et de la technologie**

Bongani Masuku (eSwatini), Président de la 15e session du CST, a ouvert la réunion le mercredi 11 mai.

Le secrétaire exécutif Thiaw a félicité la communauté scientifique d'avoir assuré une base scientifique qui sous-tend le travail de la CNULCD, malgré la pandémie mondiale. Il a souligné l'importance des délibérations du CST pour permettre une analyse complète des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et orienter le programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2022-23. Appelant à un esprit de consensus, il attendait avec impatience des recommandations d'actions pour atteindre les 17 ODD, car « nous devons convaincre le monde que les actions sur les terres sont la meilleure chance que nous puissions avoir pour les atteindre ».

La France, au nom de l'UE, a félicité le travail de l'ISP pour être fondé sur des connaissances scientifiques solides et a encouragé la GDT qui inclut un régime foncier protégé.

L'Argentine, au nom du GRULAC, a fait part de ses préoccupations concernant la sécheresse et la désertification, et a appelé à rester concentré sur le Programme 2030, à renforcer les systèmes et les institutions qui peuvent atteindre les ODD et à répondre aux besoins en carburants nécessaires à la société. Il a appelé à davantage d'efforts pour renforcer les capacités au niveau

national, y compris un soutien financier et technique à la GDT pour contribuer à la lutte contre la désertification.

La Turquie, au nom de la MÉDITERRANÉE DU NORD, a déclaré que l'ISP avait répondu à de grandes attentes et a exprimé l'espoir que ses contributions ouvriront la voie à une approche plus efficace de l'importante question de la sécheresse.

La Bosnie-Herzégovine, au nom de l'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, a exprimé sa gratitude pour l'élaboration d'outils pour les TSP et la sécheresse, et a encouragé la poursuite du renforcement des capacités et l'échange interrégional des connaissances.

Les ÉTATS-UNIS se sont félicités de la grande qualité des travaux produits dans des circonstances difficiles, mais ont fait part de leurs préoccupations concernant le calendrier compressé et le nombre et la complexité des points de l'ordre du jour.

Le KENYA a exprimé son soutien au travail du CST, soulignant la nécessité d'une bonne décision sur la sécheresse.

Les OSC ont souligné l'importance de la science et de la technologie pour un changement transformateur et ont appelé à la co-création de connaissances avec les communautés affectées.

**Les Questions d'organisation :** Le CST a adopté l'ordre du jour provisoire (ICCD/COP(15)/CST/1), a nommé Abdul Hamid (Bangladesh) au Bureau du CST, en remplacement du vice-président du Pakistan, et a élu Anna Luise (Italie) pour servir comme rapporteure.

**Éléments découlant du programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021 : Données probantes sur la contribution potentielle de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de la gestion intégrée du paysage à un changement transformateur positif, à la réalisation de la NDT et à la résolution des problèmes de**

**DDTS :** Le Secrétariat a présenté le rapport contenu dans les documents ICCD/COP(15)/CST/2 et CST/8, le [mercredi 11 mai](#). Ermias Betemariam, Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), a présenté le résumé, notant que la raison d'être de l'élaboration du rapport est que la terre est une ressource limitée et qu'il est donc crucial de soutenir l'élaboration de politiques, d'outils et de pratiques axés sur les PIOs et la GIT. Il a présenté deux propositions, notamment : encadrer le rôle de l'aménagement du territoire dans la mise en œuvre des cibles des ODD et concilier les revendications foncières concurrentes; et d'intégrer la NDT dans la planification de l'utilisation des terres et de renforcer les capacités de planification de l'utilisation des terres et d'apprendre de l'expérience, en utilisant des outils pour éclairer la planification de l'utilisation des terres et l'intégration de la NDT, et la collaboration entre les communautés universitaires et de recherche par la génération et le partage d'expériences dans les PIOs et la GIT pour atteindre la NDT.

Plusieurs pays ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de consultation, et la FÉDÉRATION DE RUSSIE a souligné que les nouveaux termes « PIOs » et « GIT » posent des problèmes d'interprétation dans différentes langues et différents contextes.

Concernant l'utilisation des outils, ESWATINI a posé des questions sur les mécanismes de soutien et les obstacles à l'utilisation des outils proposés, et l'AFRIQUE DU SUD a demandé si l'équipe a appliqué une modélisation ou un scénario au cours de la recherche.

Beaucoup ont soulevé des préoccupations concernant la spécificité des contextes locaux et nationaux et la nécessité d'une appropriation locale pour assurer la mise en œuvre des recommandations. La question a été débattue plus avant dans

le groupe de contact du CST, qui s'est réuni tout au long de la semaine. Le CST a adopté la décision le vendredi 13 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision finale sur l'Objectif 1 (ICCD/COP(15)/CST/L.1), la CdP, entre autres :

- Encourage les parties à accorder un rôle plus central aux PIOs et à la GIT en commençant par une évaluation de la capacité et de l'adéquation des terres dans l'élaboration des politiques nationales, infranationales et locales pour lutter contre les DDTS, contribuer à la réalisation de la NDT et soutenir les efforts visant à relever les défis interdépendants qui sous-tendent les ODD ;
- Encourage également les Parties à favoriser et à soutenir les PIOs et la GIT en tant que catalyseurs des synergies, des complémentarités et de la cohérence des politiques entre les trois conventions de Rio, parallèlement à la mise en œuvre des objectifs de la NDT, compte tenu du potentiel de la NDT pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ainsi que la conservation et utilisation durable de la biodiversité;
- Encourage en outre les Parties à intégrer la définition et la mise en œuvre des objectifs de NDT dans les processus nationaux et infranationaux des PIOs et la GIT ; et
- Réitère l'importance du respect du régime foncier dans l'élaboration et la mise en œuvre d'approches et d'outils d'aménagement du territoire.

**Données probantes sur les approches d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables**

**à la sécheresse :** Le Secrétariat a présenté le contexte et la justification du document ICCD/COP(15)/CST/3, le [mercredi 11 mai](#). Les membres de l'ISP, Sergio Vicente-Serrano (Espagne) et Mark Svoboda (États-Unis), ont résumé les principales conclusions, soulignant la nouveauté du rapport. Ils ont souligné que les impacts de la sécheresse sont modulés par la résilience et que l'atténuation proactive des risques est plus rentable que les mesures de secours réactives, sans qu'il n'existe de mesure universelle pour mesurer la résilience à la sécheresse. Le rapport fournit un inventaire des indicateurs de résilience à la sécheresse. Ils ont présenté une feuille de route pour l'évaluation de la résilience à la sécheresse basée sur cinq formes de capital et la résilience écologique et sociale.

Au cours des discussions, les délégués ont salué le travail important entrepris par l'ISP et ont souligné : les effets croissants et graves de la sécheresse dans leurs pays ; le besoin de soutien financier et de renforcement des capacités ; l'importance des phénomènes océaniques dans l'évaluation de la sécheresse ; les limitations et vulnérabilités spécifiques des données dans les pays à faible revenu ; et les lacunes restantes dans l'évaluation des risques de sécheresse et de la résilience des écosystèmes. La question a été débattue plus avant dans le Groupe de contact du CST. Le CST a adopté la décision le vendredi 13 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision sur l'Objectif 2 (ICCD/COP(15)/CST/L.2), la CdP, entre autres :

- Encourage les Parties à considérer la feuille de route pour l'évaluation de la résilience à la sécheresse résumée dans le document [ICCD/COP\(15\)/CST/3](#) comme une voie indicative pour l'élaboration d'une nouvelle approche ou la révision d'une approche existante pour l'évaluation et le suivi nationaux et infranationaux de la résilience à la sécheresse, en tenant compte tenir compte des circonstances nationales ainsi que des indicateurs de résilience à la sécheresse et des orientations d'évaluation existants ;
- Encourage également les Parties à permettre ou à améliorer la collecte systématique des effets de la sécheresse et les évaluations des risques aux niveaux national, infranational et



local en utilisant, le cas échéant, une approche normalisée à l'échelle mondiale ;

- Encourage en outre les Parties à poursuivre le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques de sécheresse à partir des communautés de pratique et des réseaux d'apprentissage existants, y compris le Programme de gestion intégrée de la sécheresse et ses partenaires coopérants, et à surveiller et évaluer les risques de sécheresse dans les écosystèmes naturels et gérés ; et
- Encourage les Parties à rechercher un soutien dans le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques de sécheresse auprès des communautés de pratique et des réseaux d'apprentissage existants.

**Coordination des activités de l'Interface science-politique avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux :**

Le Secrétariat a présenté les documents pertinents (ICCD/COP(15)/CST/4 et ICCD/COP(15)/CST/8), [jeudi 12 mai](#).

Les membres de l'ISP, Ravindranath Nijavalli (Inde) et Graham von Maltitz (Afrique du Sud), ont présenté des conclusions clés basées principalement sur le rapport spécial 2019 du GIEC sur le changement climatique et les terres, rapport qui contient des chapitres consacrés à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécurité alimentaire. Ils ont souligné que la conclusion la plus centrale était que la terre et le climat sont directement liés de multiples façons. D'autres messages importants comprenaient :

- Le changement climatique entraîne une intensification de la dégradation des terres ;
- La plupart des mesures de gestion des terres ont des co-bénéfices ;
- Les options d'atténuation du côté de la demande et de l'offre, telles que la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, ou le changement de régime alimentaire, offrent des co-bénéfices sans nécessiter de terres ;
- Les options d'atténuation basées sur les terres à très grande échelle peuvent avoir des compromis en raison de la concurrence accrue pour les terres et la dégradation, mais les pratiques de GDT peuvent aider à les résoudre ;
- La NDT présente de nombreux co-bénéfices en termes de bien-être humain et de sécurité alimentaire, mais aussi d'atténuation et d'adaptation ; et
- Retarder l'atténuation rendra l'adaptation dans le secteur foncier de plus en plus difficile.

Les Parties ont discuté des plans et activités nationaux, de la nécessité d'un renforcement des capacités et d'un soutien financier, de l'importance de se concentrer sur la sécheresse, la désertification et les TSP, et d'une plus grande attention à l'attribution aux moteurs ainsi qu'aux lacunes dans les connaissances. D'autres ont salué la clarification des rôles des facteurs liés au climat et directement induits par l'homme dans la dégradation des terres dans le rapport ; ont appelé à une réduction du texte du projet de décision, car il était trop complexe et difficile à interpréter ; a demandé l'inclusion des zones humides, et a demandé une conclusion sur les effets secondaires néfastes des mesures d'élimination du dioxyde de carbone ; ont appelé à surmonter les silos académiques et institutionnels ; ont demandé de rendre le savoir accessible à ceux qui sont sur le terrain ; et ont appelé à inclure les pratiques agro-écologiques et régénératives dans le prochain programme de travail de la ISP.

Le projet de décision a été adopté le vendredi 13 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/CST/L.3), la CdP, entre autres :

- Encourage les Parties à lire attentivement et, le cas échéant, à diffuser le rapport final de l'ISP sur les recommandations axées sur les politiques résultant de la coopération avec d'autres groupes et organes scientifiques intergouvernementaux ; et
- Encourage également les Parties à envisager l'adoption d'approches et de technologies de GDT, y compris celles dont il a été démontré qu'elles s'attaquent simultanément à la dégradation des terres, favorisent l'atténuation/l'adaptation au changement climatique et contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au maintien des moyens de subsistance dans la mise en œuvre de, entre autres, les programmes d'action nationaux de la CNULCD, les objectifs volontaires de NDT, les Contributions déterminées au niveau national de la CCNUCC et les plans nationaux d'adaptation, et les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB, selon le cas.

**Interfacer la science et la politique, et partager les connaissances : L'interface science-politique, la diffusion et l'accessibilité des bonnes pratiques, et le pôle des connaissances de la CNULCD :** Le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(15)/CST/5 et CST/8, [jeudi 12 mai](#), rappelant que le *Knowledge Hub* avait été intégré au site Web de la CNULCD au début de 2022.

Les Parties : ont demandé que l'outil en ligne soit développé et amélioré, et que la prochaine CdP soit informée de l'utilisation et de l'efficacité de cet outil, en particulier en ce qui concerne la sécheresse et les TSP ; ont offert un soutien technique pour renforcer le centre de connaissances ; ont encouragé la diffusion des expériences et des meilleures pratiques des pays du monde entier ; demandé des détails sur l'efficacité des stratégies de mise en œuvre de la restauration des terres pour s'assurer que seuls les outils efficaces sont mis en œuvre ; et souligné la valeur de la coopération Sud-Sud où ils partagent les meilleures pratiques.

Au sujet du terme « Solutions fondées sur la nature » (SfN), le BRÉSIL a souligné que les SfN font l'objet d'un débat en cours et que la CdP devrait d'abord tester sa validité et l'accepter mutuellement. ESWATINI a cité une résolution prise par la récente cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5) dans laquelle le terme est considéré comme approprié pour faire avancer le développement durable.

Le projet de décision a été discuté dans le groupe de contact tout au long de la semaine et adopté le vendredi 13 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/CST/L.4), la CdP, entre autres :

- Prie le Bureau et le Secrétariat du CST, après avoir consulté les organes et groupes scientifiques intergouvernementaux coopérant avec l'ISP, d'élaborer une politique d'égalité des sexes et un plan de mise en œuvre pour l'ISP dans lesquels le genre est intégré et la parité entre les sexes est progressivement atteinte ;
- Prie le Bureau du CST et le Secrétariat de réviser les termes de référence et les critères de sélection de l'ISP pour qu'ils soient cohérents avec la politique d'égalité des sexes et le plan de mise en œuvre ;
- Encourage l'ISP à continuer de favoriser les partenariats avec des organismes et institutions scientifiques, des organisations internationales, des OSC et d'autres parties prenantes concernées et à inviter les représentants de ces entités à ses réunions en tant qu'observateurs externes lorsque cela est possible, en vue de renforcer la collaboration ;
- Prie le Secrétariat de poursuivre l'expansion et l'amélioration du Centre de connaissances, en tant que partie intégrante du site Web de la CNULCD dans la nouvelle section

Connaissances et données, afin de répondre aux besoins et aux priorités des pays Parties pour aider à diffuser les connaissances pertinentes à toutes les parties prenantes ;

- Prie également le Secrétariat (a) de poursuivre le développement de la boîte à outils sur la sécheresse, la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière et d'autres outils de connaissance, en collaboration avec les partenaires, afin d'assurer les synergies et l'efficacité de ces outils de connaissance pour répondre aux besoins de la CNULCD parties prenantes; et (b) procéder à une évaluation de l'utilisation et de l'efficacité des outils et, sur la base des résultats, explorer si possible les possibilités d'améliorer leur efficacité ; et
- Sous réserve de la disponibilité des ressources, poursuivre la collaboration avec l'AMATC, facilitant un échange de connaissances sur la gestion durable des terres entre les parties prenantes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à l'échelle mondiale.

**Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2022-2023 :** Le Secrétariat a présenté les documents (ICCD/COP(15)/CST/6, ICCD/COP(15)/CST/8) le [jeudi 12 mai](#). Les États-Unis ont mis en garde contre la charge de travail impliquée dans le programme de travail et ont mentionné qu'il pourrait y avoir des demandes supplémentaires de la part du MM, qui devraient être discutées par la CdP.

Les interventions ont porté sur : une plus grande consultation avant publication ; le programme de travail devrait être moins générique, notamment en ce qui concerne les politiques faibles; la qualité des rapports s'améliorera au cours du prochain exercice biennal ; la formulation d'objectifs et que les opinions des Parties devraient être prises en compte dans le programme de travail ; et l'inclusion des TSP dans le deuxième objectif des recommandations de l'IPS.

Le projet de décision a été discuté plus avant dans le groupe de contact du CST, et adopté le vendredi 13 mai.

**Décision finale :** Dans sa décision (ICCD/COP(15)/L.5), la CdP :

- Adopte le programme de travail de l'ISP pour la période triennale 2022-2024, tel qu'il figure en annexe à la décision, et décide des priorités ;
- Demande au Secrétaire exécutif de : présenter un rapport de synthèse, y compris, le cas échéant, un ensemble concis de recommandations axées sur les politiques concernant l'objectif 1 inclus dans le programme de travail de l'IPS 2022-2024, à la CST 16 ; présenter un rapport de synthèse, y compris, le cas échéant, un ensemble concis de recommandations axées sur les politiques concernant l'objectif 2 inclus dans le programme de travail de l'IPS 2022-2024, lors de la CST 16 ; et présenter un rapport de synthèse, y compris, le cas échéant, un ensemble concis de recommandations axées sur les politiques résultant des activités de coordination menées par l'ISP au cours de la période triennale 2022-2024, à la CST 16.

**Informations sur les modalités d'établissement des rapports sur le cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD :** Le Secrétariat a présenté le document pertinent (ICCD/COP(15)/CST/7-ICCD/CRIC(20)/8, ICCD/CRIC(20)/10) le [jeudi 12 mai](#). Les États-Unis ont fait part d'une préoccupation générale concernant l'ajout de nouvelles exigences en matière de rapports, et la question a été transmise au groupe de contact conjoint CEMAC/CST.

Au cours de la plénière de clôture du CST, le vendredi 13 mai, le Président Masuku a indiqué que les résultats du groupe

de contact conjoint CEMAC/CST sur ce point de l'ordre du jour seraient soumis pour adoption à la plénière du CEMAC.

**Les Questions de procédure : Programme de travail de la seizième session du Comité de la science et de la technologie :** [Jeudi 12 mai](#), le CST a transmis le projet de décision sur le programme de travail de la CST 16 (ICCD/COP(15)/CST/L. 6) au groupe de contact du CST. Le CST a adopté le projet de décision le vendredi 13 mai.

**Décision finale :** Dans la décision finale (ICCD/COP(15)/CST/L.6), la CdP, entre autres :

- Décide que la CST 16 devrait être organisée de manière à faciliter un dialogue thématique entre les Parties et l'ISP concernant les implications politiques des résultats scientifiques et permettre la formulation de recommandations concises pertinentes pour les politiques ; et
- Prie le Secrétariat de diffuser un ordre du jour provisoire annoté et la documentation appropriée, y compris un ensemble de recommandations claires et concises et un document séparé avec des projets de décisions pour examen par les Parties dans les six langues officielles de l'ONU, au moins six semaines avant la CST 16 .

**Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie :** Vendredi 13 mai, le Vice-président et Rapporteur du CST a rendu compte des six décisions adoptées par le CST qui ont été transmises à la CdP. Les délégués ont élu les Vice-présidents de la CST 15 : Ahmed Abdelati Ahmed (Égypte), Abdul Hamid (Bangladesh), Hamid Čustović (Bosnie-Herzégovine) et Jeffrey Herrick (États-Unis). Le CST a approuvé le projet de rapport de la session, étant entendu que le Rapporteur le compléterait avec l'aide du Secrétariat.

**Dialogue ouvert avec les organisations de la société civile**

**Terres que nous exploitons, terres que nous protégeons, terres que nous possédons – Opportunités et solutions pour l'équité et l'égalité :** [Jeudi 12 mai](#), les délégués se sont réunis pour une session de dialogue ouvert. Sabina Gasimova, Dialogue international pour l'action environnementale, a modéré cette session.

Le Secrétaire exécutif de la CNULCD, Thiaw, a exprimé sa gratitude pour les précieuses contributions des OSC au processus de la CNULCD. Il a déclaré qu'elles sont entendues, comme le démontre la décision sur le régime foncier de la CdP-14.

Les intervenants ont :

- Appelé à des efforts de collaboration pour relever les défis urgents de la dégradation des sols, en faisant référence aux signes avant-coureurs d'espoir en Afrique qui apportent des solutions à mettre à l'échelle ;
- Discuté de la mise en place de politiques mondiales aux niveaux national et régional, et de solutions telles que la gestion collaborative des terres pour garantir les droits de la nature et des générations futures ; et
- Précisé que des solutions existent et a plaidé pour un plus grand engagement et l'autonomisation des communautés locales afin de soutenir les actions nécessaires pour renforcer la résilience.

**Approches agro-écologiques et pratiques agricoles régénératives comme solution à un changement transformateur positif, à la réalisation de la NDT et à la résolution des problèmes de DDTS :** Une deuxième session de dialogue ouvert a eu lieu le [mardi 17 mai](#), modérée par le Président de la CdP 15, Donwahi. Le Secrétariat a présenté les principales conclusions et recommandations sur les systèmes de production alimentaire dans le deuxième *Global Land Outlook*, notant que les systèmes alimentaires transformés pourraient

fournir un tiers de l'atténuation climatique nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Les représentants de la société civile ont fait état de l'importance des pratiques agro-écologiques et régénératrices comme solution à la dégradation des terres, soulignant notamment que :

- L'agro-écologie atténue la dégradation des terres et la perte de biodiversité ;
- L'intégration de l'agro-écologie dans le programme de travail de l'ISP ;
- L'accroissement des possibilités d'entrepreneuriat agricole ;
- La promotion des approches agro-écologiques holistiques pour renforcer la résilience climatique, en utilisant des espèces locales et en partageant les résultats de la recherche pour améliorer la fertilité des sols ;
- La réhabilitation d'anciens réservoirs d'eau ;
- La protection de la faune et la flore amazonienne ; et
- L'intégration de la sylviculture et du sylvo-pâturage; et le soutien à l'élevage régénératif.

De nombreux participants ont exprimé leur appréciation pour le travail crucial accompli par les OSC, en particulier dans les communautés vulnérables et celles engagées dans la GIT. L'UE a appelé à une inclusion plus systémique des OSC dans tous les organes de la Convention, y compris l'accès aux réunions à huis clos.

### *Plénière de clôture*

Vendredi 20 mai, le Secrétaire exécutif de la CNULCD, Thiaw, a félicité les délégués pour leur travail acharné tout au long de deux semaines d'un « voyage intense », célébrant l'effort collectif pour élever le travail de la Convention et assurer la grande réussite de la CdP 15. Il a remercié la Côte d'Ivoire pour son hospitalité, le Président de la CdP 15, Donwahi, et le secrétariat de la CNULCD.

Le Premier ministre Achi a indiqué que l'accueil de la CdP 15 présente un double symbole de la renaissance de la Côte d'Ivoire et de l'engagement à rechercher des solutions efficaces et durables pour lutter contre les DDTs. Il a qualifié le Programme d'héritage d'Abidjan de modèle de gestion efficace des terres à reproduire dans le monde entier. Il a remercié tout le monde, notant que les priorités ont été fixées ; « il est maintenant temps de mettre en œuvre rapidement des activités. »

**Questions d'organisation : Élection des membres du Bureau autres que le Président :** La CdP a élu Jorge Luis García Rodríguez (Mexique) Président de la CST 16 et Biljana Kilibarda (Monténégro) Présidente des CEMAC 21 et 22.

**Pouvoirs des délégations :** La CdP a adopté le rapport final (ICCD/COP(15)/L.16), tel que mis à jour oralement par le Secrétariat.

**Organisation des travaux, y compris les sessions des organes subsidiaires :** Le Président de la GC, Avila, a présenté un résumé des résultats des délibérations de la GC. Il a noté que la GC a établi deux groupes de contact sur : le programme et le budget, et d'autres questions et a conclu ses travaux avec succès. Il a rapporté que la GC a adopté 19 projets de décisions et les a soumis à la CdP 15 pour adoption. La CdP a adopté les projets de décisions.

**Adoption du Rapport de la CdP 15 :** La CdP a adopté deux projets de décisions. Le premier contient la Déclaration sur la terre, la vie et l'héritage (ICCD/COP(15)/L.20). La CdP a également adopté une décision sur la cérémonie d'ouverture de haut niveau (ICCD/COP(15)/L.7), prenant note des résumés des Présidents avec appréciation et gratitude, et les incluant en annexe au rapport de la CdP 15.

Le Président Donwahi a ensuite invité le Rapporteur de la CdP Narine Hakobyan (Arménie) à présenter le rapport de la CdP 15, et la CdP a adopté le rapport contenu dans le document ICCD/COP(15)/L.6, autorisant le Rapporteur à le finaliser après la session.

Le Mali a prononcé « l'Expression de gratitude au gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire », contenue dans le document ICCD/COP(15)/L.4.

**Les déclarations de clôture :** les délégués ont remercié le gouvernement de la Côte d'Ivoire et le Secrétariat de la CNULCD. Le Maroc, au nom du GROUPE AFRICAINE, a souligné que la sécheresse est un sujet critique pour l'Afrique et s'est félicité du consensus atteint pour établir un nouveau groupe de travail informel sur la sécheresse afin de lutter contre la sécheresse de manière approfondie, et a espéré davantage de fonds pour permettre aux projets transformateurs d'atteindre la NDT.

La France, au nom de l'UE, s'est félicitée des progrès accomplis dans le renforcement de l'importance de la terre dans l'agenda politique mondial et de la poursuite du GTI sur la sécheresse, tout en se déclarant déçue que le terme « solutions basées sur la nature » ait suscité la controverse, malgré une récente résolution de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement.

La Mongolie, au nom du GROUPE ASIE PACIFIQUE, a souligné les impacts des DDTs et des TSP dans sa région et a déclaré qu'étant véritablement unis pour la terre, « nous devons être prêts à prendre des engagements pour le bien de nos Conventions ». Elle a souhaité la bienvenue aux délégués dans sa région pour la CEMAC 21, la CdP 16 et la CdP 17.

L'Équateur, au nom du GRULAC, a reconnu les nouvelles et précieuses décisions prises pour renforcer les objectifs de la Convention, et a souligné : l'importance de la NDT pour sa région; les synergies avec les autres Conventions de Rio ; le besoin de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie ; et l'engagement du GRULAC à renforcer la lutte contre les DDTs.

La Turquie, au nom du NORD DE LA MÉDITERRANÉE, a reconnu les événements, les décisions essentielles et l'ambitieuse Déclaration sur la terre, la vie et le patrimoine, soulignant que l'équité entre les sexes est essentielle pour tous les sujets abordés lors de la CdP 15 et a salué les progrès en matière de sécheresse, réitérant le besoin de ressources pour mettre en œuvre la Convention.

La Géorgie, au nom de l'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, a indiqué que la Déclaration sur la terre, la vie et l'héritage est une confirmation des engagements pris au plus haut niveau politique, soulignant la nécessité de continuer à mobiliser des financements supplémentaires et diversifiés pour mettre en œuvre la Convention et a accueilli le nouveau GTI sur la sécheresse et la feuille de route pour guider la mise en œuvre du PAG.

Les États-Unis ont félicité la Côte d'Ivoire pour avoir relevé le défi d'accueillir un événement massif pendant une pandémie mondiale, ajoutant que le travail acharné du Président et de la Première dame du pays « a servi de phare » en suscitant un consensus entre de nombreux groupes et en mettant le pays sur la bonne voie envers la GDT.

Notant les solutions à notre crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la dégradation des terres, le PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT a exprimé l'espoir de remplir le mandat de la CdP, notamment par le biais d'engagements financiers renouvelés pour atteindre les objectifs de NDT, la transformation



des systèmes alimentaires et investir dans la nature comme solution à la vulnérabilité et à la pauvreté.

La FAO a reconnu l'importance fondamentale de la gouvernance foncière et de la sécurité foncière pour atteindre la NDT, et s'est déclarée prête à soutenir l'application du guide technique sur l'intégration des DVGF dans la mise en œuvre de la Convention et de l'Initiative NDT.

Le Groupe de suivi de l'environnement, au nom des OSC, a regretté que la décision sur la sécheresse ne soit pas à la hauteur du défi, et a recommandé d'humaniser la sécheresse. Elle a également fortement encouragé l'utilisation du terme « personnes en situation de vulnérabilité » plutôt que « personnes vulnérables » et a appelé à la promotion d'approches agro-écologiques et de pratiques régénératives en tant que solutions de NDT et contribuant à la synergie des trois Conventions de Rio.

Dans son allocution de clôture, le Président de la CdP, Donwahi, a apprécié l'esprit de fraternité et d'unité ressenti lors de la conférence. Il a souligné la pleine adhésion et l'engagement de tous et le besoin urgent d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes comme éléments essentiels pour atteindre la NDT. Déclarant que « le vrai travail va commencer maintenant », il a clos la réunion à 21h01 GMT.

### Brève analyse de la CdP 15

« Les éléphants sont, comme les humains, intelligents et forts, mais leur véritable vertu est leur empathie et leur capacité à coopérer. » Dans son allocution d'ouverture de la quinzième Conférence des Parties (CdP 15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) - la première réunion en mode présentiel depuis sa conférence historique à Delhi, en 2019 - le Secrétaire exécutif de la CNUCLD, Ibrahim Thiaw, a utilisé la métaphore du symbole national du pays hôte, la Côte d'Ivoire, « l'éléphant, un animal très intelligent et très social, connu pour produire de grands cris de joie lors des retrouvailles avec sa famille », pour souligner à la fois la joie d'être réunis et l'essence de la solidarité et de la coopération pour progresser vers la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).

La CdP 15 s'est déroulée dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19 et de ses impacts économiques et sanitaires dévastateurs, dévoilant la fragilité de nos sociétés. L'invasion russe de l'Ukraine et ses répercussions sur l'approvisionnement alimentaire et énergétique mondial ont suscité l'appel répété selon lequel « aucune de nos intentions ne peut être réalisée sans la paix et la sécurité pour tous ». Dans le même temps, la CNUCLD a tenté de s'appuyer sur une attention internationale sans précédent depuis que la Conférence de Glasgow sur le climat en novembre 2021 a fermement placé les solutions fondées sur la terre et favorables à la nature à l'ordre du jour international. Thiaw a plus d'une fois indiqué clairement qu'il voyait là une opportunité pour la CNUCLD de sortir de l'ombre de ses Conventions « grandes sœurs » - la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB) - et de se repositionner comme un élément central de la solution aux crises interdépendantes terre-alimentation-climat-biodiversité.

Cette brève analyse examine les progrès réalisés lors de la CdP 15 vers cet objectif ainsi que les principaux domaines thématiques mandatés à Delhi : la migration, le régime foncier, les tempêtes de

sable et de poussière (TSP), le genre et la sécheresse. Les résultats du Sommet de haut niveau et des négociations à Abidjan reflètent les tentatives passionnées des près de 7 000 participants qui ont bravé la chaleur tropicale et les pluies torrentielles pour relancer et renforcer la mise en œuvre de la CNUCLD et lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS).

### Le défilé des poids lourds

La CdP 15 de la CNUCLD a commencé par un défilé de hauts fonctionnaires. Dans une première, pour cette Convention, le segment de haut niveau de deux jours a précédé les négociations proprement dites et a réuni le Président, la Première Dame et le Premier ministre de Côte d'Ivoire, un nombre impressionnant de chefs d'État africains et de hauts dignitaires de l'ONU de même que des organisations de la société civile (OSC), des jeunes, des chefs d'entreprise et des célébrités servant d'« ambassadeurs de la terre » et de « héros de la terre », jetant leur poids collectif derrière l'importante mission de la CNUCLD. Le gouvernement hôte a démontré son engagement fort à travers le programme Abidjan Legacy, un projet exemplaire intégré de gestion durable des terres (GDT) et de restauration à travers la Côte d'Ivoire, conçu comme une feuille de route pour inspirer les autres et accroître la prospérité et la connectivité entre les nations d'Afrique de l'Ouest. Elle a également lancé l'Appel d'Abidjan pour mobiliser la communauté internationale en faveur de la NDT et a mis en lumière la première session du Caucus sur le Genre, présidé par la Première Dame ivoirienne le jour de l'ouverture de la conférence. La « Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes pour une restauration réussie des terres » qui en a découlé souligne le rôle de pionnier de la Convention dans la défense des droits des femmes, y compris sur la question difficile du régime foncier.

### Mangez l'éléphant une bouchée à la fois

Desmond Tutu a dit un jour : « Il n'y a qu'une seule façon de manger un éléphant : une bouchée à la fois. » Même la tâche de résoudre les crises liées entre elles du climat, de la biodiversité et des terres, aussi décourageante, écrasante ou même impossible qu'elle puisse paraître, sera accomplie progressivement, étape par étape. La conférence d'Abidjan a marqué la première des trois CdP de la Convention de Rio prévues pour 2022, « fixant la barre », comme l'a noté un participant, et lançant la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Patricia Espinosa, et la Secrétaire exécutive de la CDB, Elizabeth Mrema, sont restées bien au-delà des jours d'ouverture, donnant vie aux nombreux appels à des synergies entre les trois Conventions de Rio. Le texte final sur le renforcement des relations avec d'autres conventions pertinentes a surpris les observateurs avec la toute première mention des solutions basées sur la nature dans une décision de la Convention de Rio, créant un précédent important pour la CdP de la CDB qui se tiendra plus tard cette année.

Le programme du Pavillon des Conventions de Rio a mis en évidence la terre en tant qu'agent de liaison des trois Conventions de Rio, abordant de nombreux problèmes fondamentaux des DDTS, « une bouchée à la fois ». Un événement qui s'est démarqué a été la toute première « Journée de l'alimentation » de la CNUCLD - qui sera suivie de journées de l'alimentation similaires, lors des CdP de la CCNUCC et de la CDB - événement qui reflétait les conclusions importantes du Sommet

des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et soulignait le message central des deuxièmes [Perspectives foncières mondiales](#) selon lesquelles la transformation des systèmes alimentaires est essentielle pour résoudre de multiples crises. Les OSC ont fait pression pour que la CNULCD accorde plus d'espace à l'agroécologie et aux pratiques régénératives fondées sur la science, soulignant leur importance dans le soutien de la résilience des écosystèmes et de la nutrition, mais aussi leur contribution à l'ambition de la CNULCD de « donner la priorité à l'être humain » et de conserver la diversité biologique et culturelle.

La science était omniprésente à la CdP 15, car elle constitue « le moteur du fonctionnement de la Convention », comme l'a noté le Président du Comité de la science et de la technologie (CST) lors de son allocution de clôture. Les éloges et l'engagement envers les connaissances, les outils et les instruments essentiels que la science fournit pour lutter contre les DDTS n'ont pas manqué. La toute première Journée de la science a attiré une foule enthousiaste qui s'est penchée sur les détails pratiques des défis posés à la mise en œuvre. Cependant, le thème récurrent des ressources limitées et de la reconnaissance formelle de ce travail important n'a pas été abordé à Abidjan.

### ***Servir le cavalier et l'éléphant***

« Le cavalier et l'éléphant » est souvent utilisé comme métaphore pour signifier que tout un chacun a deux personnalités qui doivent être en harmonie pour atteindre des objectifs importants, le cavalier représentant le côté rationnel et l'éléphant le côté intuitif et compatissant. L'opportunité de rencontrer et de dialoguer avec d'autres praticiens, chercheurs et décideurs, lors des événements tenus parallèlement à la CdP 15, a séduit les deux parties et témoigne du caractère de la CNULCD en tant que « convention pratique », comme l'a dit un observateur. La forte présence de jeunes, d'OSC et de représentants des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que du secteur privé, a étayé le mantra « nous avons besoin d'action, pas de discours » qui a résonné dans toutes les salles au cours de la première semaine.

Les événements parallèles ont également fourni un contrepoids à ce que beaucoup ont perçu comme des sessions formelles quelque peu ternes dans des salles plénières à moitié vides, en particulier pendant la deuxième semaine. Alors que certains ont attribué la participation relativement faible en plénière à l'emplacement du segment de haut niveau, d'autres ont émis l'hypothèse que cela pouvait être dû à un roulement élevé des délégations : de nombreux pays ont fait venir une nouvelle génération de négociateurs, qui sont encore en train de se familiariser avec la façon dont la convention fonctionne, et les vétérans chevronnés restants ont été entassés dans des groupes de contact pendant la majeure partie de la deuxième semaine. Heureusement, le Secrétariat, qui a lui-même connu d'importants changements de personnel, a fourni aux nouveaux « cavaliers » un [guide informel](#), exposant la structure et l'organisation des pourparlers d'une manière si claire et accessible qu'il pourrait bien servir de modèle aux autres processus des Nations Unies.

### ***Ouvrir des couloirs à d'autres pour qu'ils puissent suivre***

L'un des rôles importants des éléphants est de créer des couloirs à travers des fourrés denses pour que le troupeau puisse les suivre. À Delhi, la CdP 14 a lancé le travail sur plusieurs

questions thématiques potentiellement difficiles, notamment la migration et le régime foncier. Le fait que le régime foncier, qui est une question cruciale mais politiquement sensible pour la GDT, que d'autres conventions ont tendance à « éviter », comme l'a dit un représentant d'une OSC, a été repris par la CNULCD et a été largement salué comme un signe du rôle joué par les OSC dans l'établissement du programme de cette Convention « ascendante ».

La CdP 15 a vu une réponse positive au guide technique des Directives volontaires sur le régime foncier responsable (DVGF), et la décision correspondante a été adoptée en une seule journée, imposant d'autres étapes importantes telles qu'une « Stratégie et plan d'action en matière de régime foncier » et l'invitation à « collecter de manière proactive des données sur les droits fonciers légitimes dans les domaines prioritaires des plans volontaires de NDT ».

De même, les discussions liées à la migration se sont relativement bien déroulées jusqu'à une décision qui « donne des jambes » à la Convention pour aborder les DDTS comme l'un des moteurs de la migration, et reflète une évolution vers un récit positif : mettre l'accent sur le potentiel de la restauration des terres pour faire revivre les zones rurales, reconstruire la base de ressources, atténuer les conflits et offrir des opportunités économiques aux jeunes. Les Parties ont convenu de travailler sur les liens ruraux-urbains et de renforcer la collaboration internationale et le soutien à des projets tels que la Grande Muraille Verte, qui, en tant qu'incubateurs pour le développement rural permettant aux gens de rester, constituent « bien plus que la plantation d'arbres ».

Avec le lancement du Compendium TSP de la CNULCD et les travaux en cours sur une enveloppe d'outils pour les TSP, les TSP sont enfin comprises comme un « phénomène mondial qui a un effet sur nos économies, notre santé et notre environnement, et pas seulement dans les zones arides », comme l'a indiqué la Secrétaire exécutive adjointe de la CNULCD, Andrea Meza Murillo. Cet esprit se reflète dans la décision sur les TSP et sera probablement une haute priorité pour la prochaine présidence de la CdP 16, l'Arabie saoudite.

Enfin, beaucoup ont apprécié la décision sur le genre comme un pas en avant, soulignant l'importance de la feuille de route proposée pour guider et accélérer la mise en œuvre du plan d'action sur le genre, et la formulation progressiste faisant référence à l'intersectionnalité pour les politiques et les programmes liés aux DDTS.

### ***L'éléphant dans la salle : la sécheresse***

La lutte contre la sécheresse est l'un des trois mandats essentiels de la CNULCD, mais beaucoup estiment qu'elle n'a pas encore reçu l'attention et les ressources qu'elle mérite. Les pays africains, en particulier, plaident depuis longtemps pour un instrument mondial juridiquement contraignant sur la sécheresse au sein de la Convention, y compris un mécanisme financier dédié. L'augmentation observée des sécheresses dévastatrices dans le monde et les augmentations attendues de la fréquence et de la gravité des sécheresses dues au changement climatique ont peut-être finalement alerté la communauté internationale sur l'urgence du problème. Le manque d'attention et de sensibilisation ne semble plus être un problème, comme en témoigne la prestigieuse première journée au Pavillon des

Conventions de Rio consacrée à la sécheresse, le lancement du recueil faisant autorité « [La sécheresse en chiffres 2022](#) », les travaux passés et futurs mandatés dans le cadre du CST liés à la sécheresse, et les efforts largement appréciés de « L'initiative sécheresse » du Mécanisme mondial et du Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse. Cependant, la préparation et les ressources continuent d'être un défi. Comme l'a dit un expert chevronné de la sécheresse, « tout à coup, tout le monde parle de sécheresse », mais « nous n'y sommes nullement préparés ».

Les tensions autour de la meilleure voie à suivre contre la sécheresse ont été la principale pierre d'achoppement politique de la CdP 15, avec un groupe de contact fermé travaillant jusque tard dans la soirée et une quasi-interruption des négociations dans les premières heures du dernier jour. Étant donné que ces dynamiques malheureuses peuvent avoir reflété non seulement les priorités et la bureaucratie différentes des Parties, mais aussi la fatigue, le manque d'expérience et de coordination au sein du groupe, un compromis n'a été atteint qu'après que le Président de la CdP 15, Alain-Richard Donwahi, et le Secrétaire exécutif Thiaw soient intervenus vendredi matin pour y porter main forte. Finalement, même le Groupe africain s'est félicité de la décision d'établir un nouveau Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse pour s'attaquer au problème d'une manière plus approfondie, bien que la formulation souple sur la fourniture de financement et l'absence de référence à un mécanisme financier dédié dans la décision assiégée sur « le plaidoyer politique sur la sécheresse » était une pilule amère à avaler.

### **Une démarche - pas un galop**

L'une des leçons tirées de cette CdP pourrait être que la programmation des négociations après le segment de haut niveau, bien qu'utile pour créer une dynamique et attirer l'attention des médias, peut entraîner des impasses pour des questions sur lesquelles les négociateurs techniques ne peuvent s'entendre sans intervention ministérielle. L'Arabie saoudite et la Mongolie, les présidences respectives désignées de la CdP 16 et de la CdP 17, surveillaient de près le déroulement des négociations.

La CdP 15 a commencé par un véritable feu d'artifice de réunions et appels de haut niveau, mais malgré de grands efforts de la présidence de la CdP et des discussions difficiles et prolongées au sein du Groupe des Amis du Président, elle n'a pas réussi à obtenir la « Déclaration Terre, vie et héritage » finale de la CdP 15 pour aller au-delà de ce que plusieurs initiés ont appelé le « plus petit dénominateur commun ».

De plus, les négociations devenaient délicates chaque fois qu'un soutien financier au-delà des contributions volontaires était en jeu. La nécessité de « prêcher par l'exemple » a été résumée de manière très éloquente par un délégué lors de la clôture : « Nous devons être unis pour la terre. Si nous y croyons vraiment, nous devons être prêts à prendre des engagements pour le bien de notre Convention ».

Pourtant, comme l'a noté le Secrétaire exécutif Thiaw, les pays ont lancé un appel commun sur l'importance de terres saines et productives pour assurer la prospérité future de tous, et des progrès importants ont été réalisés lors de la CdP 15 : des feuilles de route et d'autres étapes importantes pour la mise en œuvre ont été décidées pour des domaines problématiques critiques, soulignant le rôle vital des femmes, des jeunes, des peuples

autochtones et des communautés locales dans la lutte contre les DDTS, un nouveau modèle de partenariat pour les programmes d'investissement intégrés à grande échelle dans le paysage a été établi, les Conventions de Rio ont resserré les rangs pour explorer les synergies et soutenir la mission de la CNULCD, et enfin et surtout, des initiatives de verdissement de toutes formes et tailles ont réussi à attirer l'attention et les ressources, montrant que la restauration des terres se passe vraiment sur le terrain et qu'elle est très vivante.

### **Réunions à venir**

**Septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe** : La Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe est le principal forum mondial pour évaluer et discuter des progrès de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (GP2022) explorera les voies et moyens de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe et de construire des systèmes plus solides pour gérer tous les types de risques. **dates** : 23-28 mai 2022 **lieu** : Bali, Indonésie **www** : [globalplatform.undrr.org/](http://globalplatform.undrr.org/)

**Stockholm+50** : « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de tous – notre responsabilité, notre chance » aura lieu cinq décennies après la Conférence des Nations Unies de 1972 sur l'environnement humain. L'événement offrira aux dirigeants l'occasion de s'appuyer sur 50 ans d'action environnementale multilatérale pour réaliser l'action audacieuse et urgente nécessaire en vue d'assurer un avenir meilleur sur une planète saine. **dates** : 2-3 juin 2022 **lieu** : Stockholm, Suède **www** : [www.stockholm50.global/fr](http://www.stockholm50.global/fr)

**Organes subsidiaires de la CCNUCC** : Les 56e sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prépareront la CdP 27, prévue pour novembre 2022 en Égypte. **dates** : 6-16 juin 2022 **lieu** : Bonn, Allemagne **www** : [unfccc.int/SB56](http://unfccc.int/SB56)

**Quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020** : La quatrième réunion du Groupe de travail est prévue pour finaliser le projet de texte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en vue de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (CdP 15 de la CDB). **dates** : 21-26 juin 2022 **lieu** : Nairobi, Kenya **www** : [cbd.int/meetings](http://cbd.int/meetings)

**62ème Conseil du FEM** : La 62ème réunion du Conseil du FEM se réunira pour évaluer les politiques et programmes opérationnels pour les activités financées par le FEM. **dates** : 21-23 juin 2022 **lieu** : McLean, Virginie, États-Unis **www** : [thegef.org/events/62nd-gef-council-meeting](http://thegef.org/events/62nd-gef-council-meeting)

**IPBES 9** : La neuvième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques examinera, entre autres, l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages, l'évaluation méthodologique concernant la conceptualisation diversifiée des multiples valeurs de la nature et ses avantages, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, et l'engagement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).



**dates** : 3-9 juillet 2022 **location** : Bonn, Allemagne **www** : [ipbes.net/events/ipbes-9](http://ipbes.net/events/ipbes-9)

**Édition 2022 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF)** : La réunion 2022 du HLPF, sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies, se réunira sous le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 ». **dates** : 5-7 et 11-15 juillet 2022 **lieu** : Siège de l'ONU, New York **www** : [sustainabledevelopment.un.org/hlpf](http://sustainabledevelopment.un.org/hlpf)

**Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (CdP 15 de la CDB)** : Cette réunion comprend la 15e Réunion de la Conférence des Parties (CdP) à la CDB, la 10e Réunion de la CdP siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et la 4e Réunion de la CdP siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Les réunions doivent avoir lieu pour examiner la réalisation et la mise en œuvre du Plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020. Elles devraient également prendre une décision finale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que des décisions sur des sujets connexes, y compris le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources. **dates** : août 2022 (à confirmer) **lieu** : Kunming, Chine (à confirmer) **www** : [www.cbd.int/meetings/](http://www.cbd.int/meetings/)

**26e session du Comité des forêts de la FAO (COFO)** : Les sessions biennales du COFO réunissent les chefs des services forestiers et d'autres hauts fonctionnaires pour identifier les problèmes politiques et techniques émergents, rechercher des solutions et conseiller la FAO et d'autres sur les mesures appropriées. **dates** : 3-7 octobre 2022 **lieu** : Rome, Italie **www** : [www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/committee-fo/fr/](http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/committee-fo/fr/)

**Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques** : La 27e Réunion de la Conférence des Parties (CdP 27), la 17e Réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (RdP 17) et la quatrième Réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 4) se réunira. **dates** : 7-18 novembre 2022 **lieu** : Sharm el-Sheikh, Egypte **www** : [unfccc.int/](http://unfccc.int/)

**CdP 19 de la CITES** : La 19e Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) examinera les progrès accomplis dans la conservation des espèces inscrites aux annexes CITES et examinera les propositions d'amendement des listes des espèces des Annexes I et II. **dates** : 14-25 novembre 2022 **lieu** : Panama City, Panama **www** : [cites.org/fra/cop19](http://cites.org/fra/cop19)

**CdP 14 de Ramsar** : La 14e réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides adoptera des décisions pour administrer la Convention et guider sa mise en œuvre. **dates** : 21-29 novembre 2022 **lieu** : Wuhan, Chine **www** : [www.ramsar.org/fr](http://www.ramsar.org/fr)

**FNUF18** : Le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'UNSPF et les préparatifs de l'examen à mi-parcours, ainsi que les contributions de la FNUF18 au HLPF, les travaux sur le cadre mondial de la biodiversité et d'autres développements

internationaux liés aux forêts. **dates** : 8-12 mai 2023 **lieu** : Siège de l'ONU, New York **www** : [un.org/esa/forests/](http://un.org/esa/forests/)

**CEMAC 21 de la CNULCD** : La vingt et unième session du Comité d'examen de la mise en application de la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULCD) est provisoirement prévue en Ouzbékistan. **dates** : 2023 (à confirmer) **lieu** : Ouzbekistan **www** : [www.unccd.int/events#](http://www.unccd.int/events#)

**CdP 16 de la CNULCD** : La CdP 16 est provisoirement prévue en Arabie saoudite. **dates** : 2024 (à confirmer) **lieu** : Arabie Saoudite **www** : [www.unccd.int/events#](http://www.unccd.int/events#)

Pour d'autres réunions à venir, consulter [sdg.iisd.org/](http://sdg.iisd.org/)

## Glossaire

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AMATC	Aperçu mondial des approches et des technologies de conservation
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CEMAC	Comité pour l'examen de la mise en application de la convention
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
DVGF	Directives volontaires sur la responsabilité sur la Gouvernance responsables des régimes fonciers, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GC	Grande Commission
GDT	Gestion durable des terres
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRULAC	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
GTI	Groupe de travail intergouvernemental
ISP	Interface science-politique
MM	Mécanisme mondial
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PAG	Plan d'action pour l'égalité entre les genres
PIUT	Plans intégrés d'utilisation des terres
SbN	Solutions basées sur la nature
SEEPMA	Système d'examen et d'évaluation des performances de mise en application
TSP	Tempêtes de sable et de poussière